GRC
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ POLICIÈRE DEPUIS 1939

GAZETTE

GAGNANT DU PRIX OR MARCOM 2015

VOL.78, N° 2, 2016

TENDRE LA MAIN

PREMIÈRE ÉTAPE POUR RÉSOUDRE LA VIOLENCE FAMILIALE

ÉQUIPES INTERORGANISMES SPÉCIALISÉES
DÉMARCHE POUR AIDER LES VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE À SE RÉTABLIR P. 6

UN ÂGE INFLUENÇABLE
INTERROGER UN ENFANT EXIGE DU DOIGTÉ P. 16

VIOLENCE FONDÉE SUR L'HONNEUR
LA SENSIBILISATION EST LA CLÉ POUR RÉSOUDRE CE PROBLÈME COMPLEXE P. 20

RCMP-GRC.GC.CA

Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police

Canada

GRC

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

CARRIERESGRC.CA

Un uniforme à votre nom vous attend.

Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police

Canada

GAZETTE
Au service de la communauté policière depuis 1939
Vol. 78, N° 2, 2016
Une publication de la Gendarmerie royale du Canada

DOSSIER

6 Collaboration interorganismes pour résoudre la violence familiale
8 Lutte contre la violence entre partenaires intimes en région éloignée
9 Un financement pour aider les collectivités à résoudre la violence familiale
10 Débat de spécialistes : Quelle mesure privilégier lorsqu'on intervient dans un cas de violence familiale?
12 Trousse pour aider les coiffeurs et les barmans à reconnaître les signes de violence
14 Former des policiers texans à reconnaître les enfants à risque
16 Méthodes à adopter pour interroger les enfants d'un foyer de violence
18 Entretien avec Mark Wynn, survivant de violence familiale et défenseur des victimes
20 Démystifier la violence fondée sur l'honneur
22 Une équipe spéciale de la police de Calgary cible la violence faite aux aînés
24 Sensibiliser les jeunes

RUBRIQUES

4 Éditorial
5 Actualités
25 Les faits : La fraude fiscale
26 Dernières tendances : La police de Saskatoon collabore avec des mathématiciens pour prévenir le crime
27 Entretien avec Meghan Costa, agente du SP de Vancouver et hockeyeuse
28 Pratique exemplaire : Mise à l'essai de gendarme communautaire à la GRC
30 Reportage : Éviter les erreurs fatales et améliorer la sensibilisation
32 À l'avant-scène
34 Partenariats : Programme d'intervention pour épargner des vies à Surrey

LES RELATIONS VIOLENTES

Lorsque j'étais apprenti reporter pour un hebdomadaire local, j'ai interviewé une jeune femme pour un article et j'ai publié une photo d'elle. Après la parution du journal, un gars sympathique est venu nous voir au bureau pour savoir où on avait pris la photo et pour demander son numéro de téléphone afin de reprendre contact avec une « vieille amie ». Je me suis sentie mal à l'aise, et avec raison. C'était son ex-petit-ami. Un type violent.

Dans ce numéro, nous examinons l'un des problèmes les plus préoccupants et omniprésents dans nos communautés, la violence dans les relations. Bien que la police ait amélioré ses interventions en pareilles situations – l'accent est davantage mis sur les victimes et leur sécurité – ces cas demeurent difficiles, complexes et dangereux pour toutes les parties.

Amelia Thatcher nous explique comment les policiers s'emploient à changer le sort des victimes en améliorant leurs communications et leurs démarches dans les affaires à risque élevé.

Elle examine aussi les résultats d'une étude réalisée dans les Territoires du Nord-Ouest sur la violence entre partenaires dans les communautés éloignées. Cette information aidera la police à définir sa propre formation et à aiguiller les victimes vers les ressources disponibles.

Comme la violence familiale s'étend aussi à la violence dans les fréquentations, Eric Stewart observe comment la police et d'autres organisations tendent la main aux jeunes afin de leur parler franchement des relations saines et malsaines.

Nous examinons aussi la nature complexe de la violence fondée sur l'honneur. La surint. pr. Shahin Mehdizadeh explique pourquoi la police doit améliorer ses relations avec les membres des communautés culturelles, ce qu'elle doit savoir lors des enquêtes et ce qu'elle doit faire pour protéger les victimes même lorsque les agresseurs sont derrière les barreaux.

Les enfants sont de loin les victimes les plus vulnérables de la violence familiale. Le gend. Michael Simpson de la GRC aborde les meilleurs moyens d'approcher les enfants qui subissent de la violence à la maison. Ses conseils sur la façon de leur parler sont indispensables.

Le lieut. Derek Prestridge, du Service texan de la sécurité publique, décrit un programme de formation des policiers leur permettant d'identifier les victimes d'agression ou d'enlèvement lors de contrôles routiers. Un conseil : parlez directement aux enfants!

Nous discutons aussi avec l'Équipe d'intervention en cas de maltraitance envers les aînés du Service de police de Calgary (SPC). L'équipe a été créée en 2011 et le SPC collabore avec d'autres services de soutien pour que les personnes âgées aient un endroit sécuritaire où aller lorsque des membres de la famille ou d'autres personnes de confiance deviennent violents.

Sujet pénible, réalité tenace, la violence familiale est souvent difficile à contrer. Nous espérons que ce numéro contient des conseils utiles pour que vous, qui en êtes trop souvent témoins, puissiez continuer d'améliorer la vie des autres.

— par Katherine Aldred

CORRECTION

Dans l'article « Gazouiller pendent un attentat » (vol. 78, n° 1), on a indiqué à tort que les personnes ayant neutralisé le responsable de l'attentat au Parlement, Michael Zehaf-Bibeau, étaient des agents tactiques de la GRC, alors qu'il s'agissait en fait de membres réguliers de la GRC et d'anciens membres du Service de sécurité de la Chambre des communes (aujourd'hui Service de protection parlementaire). Nous nous en excusons.

GAZETTE

ÉDITRICE : Nancy Sample

RÉDACTRICE EN CHEF : Katherine Aldred

RÉDACTEURS : Deidre Seiden, Eric Stewart, Amelia Thatcher

ÉDITEUR WEB : Richard Vieira

GRAPHISME : Lisa McDonald-Bourg

TRADUCTION : Services de traduction de la Direction générale, GRC

IMPRIMERIE : St. Joseph Communications

La *Gazette* (ISSN 1196-6513) est publiée en versions française et anglaise par la Direction des services de communication nationaux de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa. La conception de la page couverture ainsi que les articles sont protégés par les droits d'auteur et aucune partie de cette revue ne peut être reproduite sans consentement écrit. Poste-publication, numéro de convention 40064068. La *Gazette* paraît quatre (4) fois par année et est distribuée gratuitement mais en nombre restreint aux services de police et aux organismes d'exécution de la loi. On conseille fortement de la faire circuler. On ne peut pas s'y abonner à titre personnel.

On vous prie de faire parvenir vos lettres, articles et commentaires à la rédactrice en chef de la *Gazette*. La rédaction se réserve le droit de faire la révision. © 2016 GRC.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :

Gazette de la GRC
73, promenade Leikin
MB-1, pièce 801
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
CANADA

Téléphone : 613-843-4570
Courriel : gazette@rcmp-grc.gc.ca
Internet : www.rcmp-grc.gc.ca/gazette

RESTEZ AU COURANT AVEC LA GRC

Visitez notre site Internet : www.rcmp-grc.gc.ca

Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/grcrcmp

Suivez-nous sur Twitter : @grcrcmppolice #gazettegrc

Visualisez nos vidéos sur YouTube : www.youtube.com/rcmpgrcpolice

EN COUVERTURE :
Changer les choses pour les victimes en améliorant la façon dont les policiers communiquent et interviennent dans les cas de violence familiale.
Photo : Serge Gouin, GRC

UN CHIEN DÉTECTEUR DE CADAVRES

par Amelia Thatcher

Doc a du flair. Il peut détecter des restes humains âgés de plusieurs années, voire plusieurs décennies. Doc est le premier et le seul chien détecteur de cadavres de la GRC entraîné à aider à résoudre les disparitions les plus anciennes.

« Tous les chiens de la GRC, d'un bout à l'autre du Canada, trouveront des restes humains, mais ils n'ont pas suivi la formation sur les cadavres » , déclare le serg. Rick Bushey, coordonnateur des Services cynophiles de la GRC en Nouvelle-Écosse. « Quand vous cherchez un corps enseveli il y a deux ou trois ans, vous faites appel à un chien détecteur de cadavres. »

Doc a été entraîné avec un nouveau profil d'odeurs. Alors que les autres chiens de la GRC apprennent à repérer des drogues ou des explosifs, Doc détecte toute la gamme d'odeurs humaines au fil du temps.

« Que les restes aient trois ou trente ans, le chien devrait pouvoir les trouver, explique le gend. Brian Veniot, maître de Doc. Le chien est un outil qui permet de découvrir des preuves ou d'éliminer des pistes d'enquête en cas d'homicide. »

À la Gendarmerie depuis 2011, ce berger allemand de cinq ans a été formé à détecter des explosifs à l'aéroport de Halifax. Sur la suggestion du serg. Bushey, Doc et le gend. Veniot ont suivi la formation de quatre mois du programme de détection de restes humains en Nouvelle-Écosse pour devenir l'été dernier la première équipe cynophile de recherche de cadavres de la GRC.

Gend. Brian Veniot

Doc, premier chien détecteur de cadavres de la GRC, peut sentir une odeur humaine à 50 cm sous terre. Il s'entraîne maintenant à la recherche aquatique

« Mon chien peut sentir des restes humains sous terre, dans du gravier, et même sous l'eau, précise le gend. Veniot. Même dans un sol humide recouvert de gazon qui semble intact, il les trouvera facilement. »

L'entraînement de Doc se poursuit grâce à un partenariat avec le Dr Matthew Bowes, médecin légiste en chef de la Nouvelle-Écosse, et aux Néo-Écossais qui font don de tissus humains au centre de médecine légale de la province.

« Quand vous perdez un proche, vous voulez le retrouver, même si ce n'est que pour faire votre deuil » , remarque le Dr Bowes. Nous avons désormais un autre moyen de retrouver une personne ainsi disparue. »

Doc a travaillé sur 16 affaires en 2015 et, bien qu'il n'ait rien découvert, il a permis d'éliminer des secteurs présentant un intérêt pour la plupart de ces dossiers. Il travaille aujourd'hui pour la GRC dans le Canada atlantique.

« Le but est de trouver ce qui a été caché, conclut le gend. Veniot. S'il a quelque chose sous le nez, il va me le dire. »

DU RAP POUR RAPPROCHER LES POLICIERS ET LES JEUNES

par Eric Stewart

Le printemps dernier, à Bandon (Irlande), des jeunes se sont réunis pour produire des pistes de rap dans un atelier mis sur pied par la Garda – la police d'Irlande.

Huit jeunes du projet jeunesse de Bandon, une initiative qui offre mentorat et divertissement aux jeunes à risque de la communauté, ont participé à l'atelier de sept heures. Ils ont pu travailler avec Garry McCarthy (GMC Beats), producteur irlandais chevronné qui les a aidés à écrire des paroles, à choisir des pistes d'accompagnement et à enregistrer leur musique.

« Beaucoup de chansons portaient sur le fait de se faire entendre, dit l'agent communautaire Damian White, un des principaux organisateurs de l'atelier. Ils ont parlé de leurs problèmes et c'était super de les voir communiquer leurs sentiments par la musique. Je crois que l'atelier les a aidés à se sentir écoutés – à sentir que leurs voix étaient entendues. »

L'atelier, organisé et parrainé par le centre commercial Riverview, a aidé à améliorer les relations, jusque-là difficiles, entre les jeunes et la police et le centre commercial. L'atelier n'est qu'un des volets de la stratégie de la Garda pour mobiliser les jeunes, laquelle comprend un peu de tout, des tournois de billard aux festivals de la famille.

« Nous voulons faire participer les jeunes du projet à notre communauté, dit l'agent White. Nous travaillons avec eux plutôt que de sonner chez eux. Plus nous avons d'initiatives de ce genre, plus nous bâtissons un esprit communautaire. »

Le centre commercial et les participants étaient enchantés du résultat, souligne-t-il. Même si l'atelier est terminé, les jeunes peuvent garder leurs chansons qu'ils ont pu chanter devant toute la ville de Bandon durant le festival d'été.

« Le rap permet de dire au monde qui on est, dit M. McCarthy. C'est une autre forme d'expression. Je dis toujours aux gens d'embrasser leur culture, leur accent, leur propre langage et d'être eux-mêmes. »

Serg. Ryan Merasty

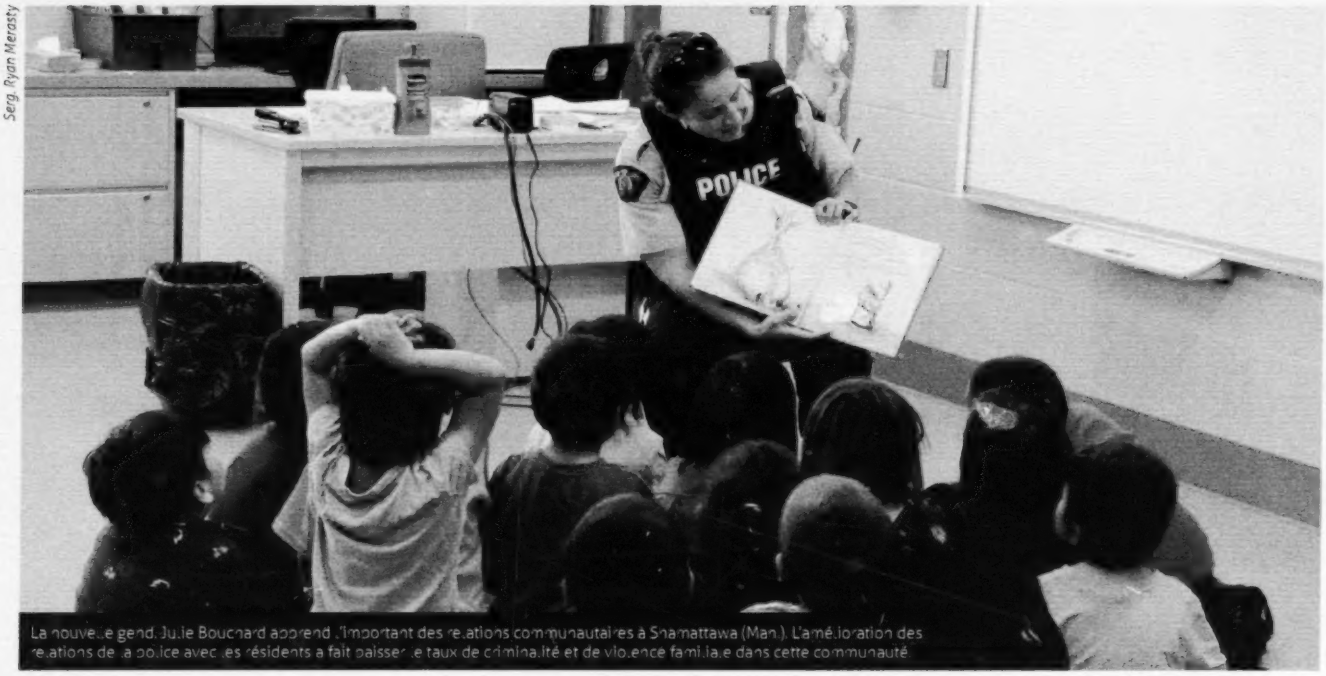

La nouvelle gend. Julie Bouchard apprend l'importance des relations communautaires à Shamattawa (Man.). L'amélioration des relations de la police avec les résidents a fait baisser le taux de criminalité et de violence familiale dans cette communauté.

PÉRIL EN LA DEMEURE

FAIRE FRONT COMMUN CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE

par Amelia Thatcher

Merritt (C.-B.), avril 2008. Allan Schoenborn, père instable et violent, tue ses trois enfants.

Coup de théâtre, quelques mois plus tard : un rapport indépendant conclut que la mort des enfants était « évitable », puisque M. Schoenborn était connu de la police et des services sociaux et qu'il avait été arrêté trois fois dans la semaine précédant les meurtres. La population est ébranlée.

« Il y a eu des ratés dans la prestation de services, un manque de communication entre les principaux organismes judiciaires et communautaires, reconnaît la gend. Heather Hall, coordonnatrice en santé mentale au Détachement de Richmond de la GRC. Difficile de dire pourquoi c'est devenu systémique, chacun s'en est tenu à son mandat, je suppose. Nous ne nous sommes pas parlé autant que nous aurions dû. »

Le rapport a sonné le réveil des services sociaux en C.-B. où, dorénavant, intervenants de la protection de l'enfance, de l'aide au revenu, de la santé mentale, de l'appareil judiciaire et de la police se parlent.

« Avec l'affaire Schoenborn, les municipalités se sont mises à se demander ce qu'elles faisaient devant la violence familiale, rapporte la gend. Hall. À Richmond, on a voulu combler les lacunes dans les communications pour mieux comprendre la nature du risque dans les dossiers de violence conjugale. »

Il n'y a pas qu'en C.-B. qu'on porte un intérêt nouveau à la violence familiale. Le Nouveau-Brunswick a mis sur pied des groupes multipartites pour examiner les dossiers de violence familiale les plus à risque. La Saskatchewan mise sur la sensibilisation et la prévention et demande aux hommes, garçons, femmes et filles de faire le serment d'éviter et de dénoncer la violence. Dans le Nord, on croit que pour mettre un terme à la violence, il faut mobiliser la population.

D'un bout à l'autre du pays, la GRC crée des partenariats et des programmes pour se donner les moyens de prévenir la violence familiale, d'intervenir, de la réprimer et d'offrir aux victimes les soins dont elles ont besoin.

COMMUNICATION SALUTAIRE

Peu après la publication du rapport Schoenborn, Richmond a adopté un plan pour éviter une autre semblable tragédie. En 2012, la ville a demandé à la GRC et à des organismes provinciaux et communautaires de participer au projet pilote *Safe Relationships — Safe Children*.

Des représentants de chacun des secteurs se rencontraient une fois par mois pour élaborer une formation à l'intention des fournisseurs de services directs – travailleurs sociaux, infirmières, médecins. L'équipe, sous la direction de la GRC, explorait des moyens d'enseigner aux fournisseurs de services la façon d'aborder les personnes à risque, en vue de prévenir la violence.

« Le policier est formé pour poser des questions, c'est facile pour lui, précise M^me^ Hall. Nous essayions de voir la situation sous différents points de vue – comment un médecin aborderait la question de la violence conjugale, ou un travailleur social, ou un policier. Tous ces gens côtoient les agresseurs et les victimes, et ils doivent poser les bonnes questions. »

Une fois le projet pilote terminé, la ville a décidé de pousser plus loin l'idée de la communication inter-organisationnelle. En 2012, elle a adhéré à une initiative provinciale : l'équipe inter-organisationnelle d'évaluation de cas (ICAT).

Créées à l'origine par l'association Ending Violence de C.-B., les ICAT se sont répandues dans de nombreuses localités dans toute la province, y compris à Richmond. L'équipe crée des groupes de travail qui l'aident à s'attaquer à la violence familiale – en particulier dans les cas qui présentent des facteurs de risque élevé comme la maladie mentale ou la toxicomanie.

Désormais intégrée au paysage social de Richmond, l'ICAT se réunit une fois par mois pour discuter des dossiers de violence familiale les plus préoccupants. Ces réunions sont l'occasion pour les organismes de présenter ce qu'ils ont sur les dossiers les plus dangereux, compte tenu des facteurs de risque présents, de faire le point et de décider des mesures à prendre.

« De nos jours, tout le monde veut collaborer, parce que chacun sait qu'il ne peut pas tout faire tout seul. Il faut des partenaires, conclut M^me^ Hall. Notre rôle à nous est de protéger la population et de faire payer leurs crimes aux malfaiteurs. D'autres services doivent remplir d'autres rôles. »

TRAVAIL D'ÉQUIPE

Le concept de l'équipe contre la violence familiale s'est imposé aussi sur la côte est. Au Nouveau-Brunswick, l'une des priorités de la GRC est la violence entre partenaires intimes.

C'est pourquoi la GRC et les corps de police municipaux se sont joints au ministère de la Sécurité publique pour créer en 2011 une Table ronde sur la criminalité et la sécurité publique et plus récemment, un modèle d'intervention communautaire concertée (ICC).

L'ICC veut mettre en place une équipe multipartite, semblable à l'ICAT en C.-B., pour s'occuper des dossiers les plus préoccupants de violence conjugale. Lorsque les éléments seront en place, divers organismes locaux se réuniront régulièrement pour mettre leur savoir en commun et établir des plans de protection pour les résidants à risque.

« Le risque varie dans le temps, indique Rhonda Stairs, agente de programmes communautaires au N.-B. L'ICC permettra aux partenaires communautaires de tenir leur information à jour, selon l'évolution du risque. »

Tous les policiers du N.-B. ont récemment suivi la formation sur l'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ER-VFO), créée en 2003, pour pouvoir mesurer le risque auquel est exposée une famille. Le policier sait quelles questions poser pour établir le degré de risque.

N'importe quel organisme peut ramener un dossier sur la table dès que le risque est ravivé. L'ICC établit alors un plan de protection pour la victime et pour la famille.

« Plusieurs personnes dans la communauté possèdent divers éléments d'information — il y a plusieurs variables, reconnaît M^me^ Stairs. La GRC participe aux discussions et est déterminée à s'occuper de la violence familiale. »

PRÉVENTION

Pendant que la C.-B. et le N.-B. formulaient leurs stratégies de lutte contre la violence familiale, la Saskatchewan bonifiait ses services aux victimes. Bien que ceux-ci soient offerts à même les détachements de la GRC, les contacts entre les deux services sont rares. La GRC a donc embauché Pat Lee à titre d'agente de liaison provinciale en services aux victimes et de coordonnatrice en prévention de la violence conjugale.

Elle veille à ce que la GRC donne les bons outils et les bonnes références, et à ce que les services aux victimes aient les ressources pour aider le mieux possible. Elle doit aussi coordonner et promouvoir les initiatives pour enrayer la violence familiale ou conjugale.

« Miser sur la prévention peut entraîner une économie en réaction, moins d'appels et de visites sur place, estime M^me^ Lee. Je veux travailler avec la communauté pour qu'elle le voie bien. »

Depuis le début de l'année, M^me^ Lee parcourt la province, distribue des rubans blancs et invite les gens à prêter serment contre la violence familiale.

Elle assiste aux Cérémonies du crépuscule de la GRC, à des pow-wow et des conférences et visite des écoles — tout ça pour parler du problème et pour y sensibiliser la population.

« Il est difficile d'admettre la violence familiale, mais souvent, quelqu'un dans la communauté est au courant. On peut difficilement la cacher, croit M^me^ Lee. Nous leur disons "Voici où vous pouvez appeler, ce que vous pouvez faire, comment vous pouvez aider." Si nous pouvons aider ne serait-ce qu'une fois, prévenir un événement, c'est le but visé. »

Shamattawa, au Nord du Manitoba, mise aussi sur la prévention policière pour lutter contre la violence familiale.

« Le taux de violence conjugale chez nous était l'un des plus élevés, mais il a chuté fortement ces dernières années, observe le serg. Ryan Merasty, chef du Détachement de Shamattawa. C'est grâce à la police préventive — nos gens sortent et ils savent qui sont les récidivistes. Ce sont ceux que nous ciblons instantanément. »

Il y a eu une baisse de 38 p. 100 des crimes contre la personne à Shamattawa entre 2013 et 2015 — en grande partie au chapitre des agressions sexuelles et entre partenaires, précise-t-il. On a constaté en même temps une baisse du volume d'appels et du nombre de prisonniers — signe que les attitudes changent.

« Nous faisons partie de la communauté, raconte le serg. Merasty. Nous organisons des barbecues, des soirées cinéma, des activités sportives où nous nous mêlons aux jeunes et aux adultes. Tout ce temps que nous avons consacré au travail communautaire donne des résultats. Les gens savent que nous sommes là pour les aider. »

CHANGER LES MENTALITÉS

Si chaque région connaît ses propres difficultés en matière de violence familiale, les solutions présentent des similitudes dans l'ensemble du pays. La communication, la collaboration et la prévention aident la GRC à s'occuper de violence familiale comme jamais auparavant.

Depuis le rapport Schoenborn, on prend mieux soin des victimes en C.-B. parce qu'on a amélioré la communication entre les services gouvernementaux, les groupes communautaires et la police. Depuis quatre ans, l'ICAT de Richmond s'est occupée de plusieurs dossiers, s'attaquant aux racines de la violence familiale et assurant la protection des victimes.

« Nous sommes maintenant tous au diapason — l'information circule beaucoup plus rapidement entre les principaux partenaires, résume la gend. Hall. Nous avons affaire à des êtres humains, et l'être humain est complexe. Il n'y a pas de solutions faciles, alors nous devons mettre nos efforts en commun pour enrayer la violence conjugale. »

LES MAINS LIÉES

LUTTER CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE EN MILIEU ISOLÉ

par Amelia Thatcher

Dans la campagne et le nord canadiens, les villages sont petits, les ressources, rares et la violence familiale, rampante. Selon Statistique Canada, aux Territoires du Nord-Ouest, le nord du nord, le taux de violence par un partenaire intime (VPI) est sept fois supérieur à la moyenne nationale.

« On a vu des femmes rejoindre la route à motoneige pour y être cueillies par une sœur afin de gagner un refuge. On en a vu d'autres sauter de la camionnette et dans un taxi pendant que leur conjoint faisait le plein d'alcool, rappelle Lyda Fuller, directrice exécutive du YWCA à Yellowknife (TNO). Dans les petits villages, c'est assez courant. »

Les statistiques nationales sont maintenant combinées aux données de la GRC et aux entrevues des travailleurs de première ligne dans une étude quinquennale qui se conclura à la fin de 2016. Cette étude offrira le tout premier portrait détaillé de la VPI en milieu rural et nordique.

L'étude des interventions en cas d'incidents de violence par un partenaire intime en milieu rural et nordique a misé sur la technologie du mappage pour faire ressortir les lieux où les infractions sont signalées, les lieux où se fait la répression et les lieux où les services sont offerts.

Sous la direction de l'Université de Regina, en Saskatchewan, des chercheurs du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des TNO ont recueilli des données sur les infractions de violence conjugale. Avec l'aide d'organismes communautaires, comme le YWCA, ils ont déterminé les besoins des victimes de VPI et ce qu'il reste à offrir pour y répondre.

« Dans ces communautés, la violence est vue comme normale et nous voulons faire entendre que ce n'est pas la norme, que nous pouvons y mettre un terme », explique Pertice Moffitt, chercheuse principale aux TNO.

L'étude a mis en lumière des aspects où les services pouvaient être améliorés afin de créer des collectivités non violentes et d'en assurer la viabilité.

INTIMITÉ ISOLÉE

Aux TNO, un village sur trois n'a pas de présence policière. Souvent, surtout en milieu rural et nordique, un même détachement de la GRC doit couvrir un vaste territoire.

Or en plus d'être isolés, les villages sont pour la plupart très petits — sur 33, 27 comptent moins de 1 000 habitants. Bon nombre de ces secteurs n'ont donc pas un accès facile à des travailleurs sociaux et à des services aux victimes. Il n'y a que cinq refuges pour femmes dans le territoire.

« L'offre de service présente de grands trous dans le territoire, reconnaît Mme Moffitt. Mais la VPI existe dans toutes les collectivités, même celles où les ressources ne sont pas disponibles. »

Elle affirme que les résidants de la campagne et du nord se butent à une foule d'obstacles pour se mettre à l'abri de la violence de proches. L'isolement, le manque d'hébergement, l'accès limité au transport, l'absence de technologie et divers facteurs socio-économiques, tels que les revenus et la culture, peuvent empêcher la victime d'obtenir de l'aide.

« Les femmes se sentent les mains liées, déplore Mme Moffitt. Elles peuvent se présenter à un refuge, mais en en sortant, elles retrouvent la situation qu'elles avaient fuie. Vers qui se tourner, alors? Comment y arriver? Certaines ne le savent pas, et c'est l'information que nous essayons de leur transmettre. »

AIDE D'URGENCE

La sensibilisation n'est pas importante que dans la collectivité, mais aussi auprès des fournisseurs de services et de la GRC dans les milieux isolés.

Dans un second volet, l'étude a nécessité le mappage des ordonnances de protection d'urgence (OPU) enregistrées par des policiers de la GRC dans tous les TNO. Au même titre qu'une ordonnance de non-communication, l'OPU imposée par un tribunal protège la victime en interdisant à son abuseur de s'en approcher.

« Là où on voit beaucoup d'OPU, je devine que les travailleurs de première ligne connaissent les ressources à leur disposition, explique le serg. Greg Towler, des Enquêtes criminelles dans les TNO. S'il y a un secteur qui présente à la fois un taux élevé de VPI et peu d'OPU, c'est là où il faudra d'abord offrir notre formation et faire notre sensibilisation. »

Il importe de s'assurer que les policiers de la GRC — qui sont souvent les premiers intervenants et les seules ressources dans la communauté — connaissent les services, les ressources et les avenues pour soutenir les victimes afin d'enrayer le problème, estime le serg. Towler.

Les résultats de l'étude seront communiqués aux travailleurs communautaires, aux décideurs et aux services gouvernementaux à la fin de cette année. Entre-temps, Mme Fuller croit qu'il importe que la collectivité participe activement à la prévention de la violence par un partenaire.

« Il faut que les collectivités fassent partie des solutions, qu'elles décident de ce qu'elles vont faire pour contrer la violence par un partenaire intime, précise-t-elle. Il faut donner aux collectivités le pouvoir d'ouvrir le dialogue et d'offrir des refuges sûrs aux victimes. L'avenir doit favoriser l'apprentissage et la croissance de l'ensemble de la collectivité. »

Alayna Ward

De nombreuses localités rurales et du nord n'ont aucune ressource à offrir aux victimes de la violence par un partenaire intime — le YWCA à Yellowknife (TNO) est l'un des cinq refuges ouverts aux femmes dans les Territoires

UN SOUTIEN FINANCIER EFFICACE

POUR AIDER À PRÉVENIR ET À RÉSOUDRE LA VIOLENCE FAMILIALE

par Deidre Seiden

À Rankin Inlet (Nunavut), le programme de counseling en matière de violence conjugale aide les agresseurs à reconnaître que la violence familiale et dans les relations est condamnable, et leur donne des outils pour prévenir leur récidive.

La violence familiale pose problème dans les petites collectivités du nord – problème que le détachement local de la GRC s'est engagé à résoudre.

« Nous voulons améliorer la qualité de vie des familles, explique le serg. Lorne Morrison, du Dét. de la GRC à Rankin Inlet. Nous cherchons les moyens de changer les choses dans la collectivité. »

Lorsque le serg. Morrison a pris connaissance de l'appel de propositions pour l'Initiative de lutte contre la violence familiale (ILVF), il est passé à l'action.

Il a demandé aux conseillers du programme de counseling en matière de violence conjugale ce qu'ils feraient avec un financement éventuel de l'ILVF. Ceux-ci ont proposé d'adapter leur programme aux étudiants du secondaire.

« J'ai adoré l'idée et celle-ci a fait boule de neige », souligne le serg. Morrison.

FONDS POUR LA LUTTE

Chaque année, la GRC reçoit des fonds de l'ILVF, un programme fédéral qui réunit 15 ministères et organismes pour prévenir la violence familiale et intervenir en la matière.

L'ILVF accorde jusqu'à concurrence de 50 000 $ aux détachements de la GRC et 25 000 $ en subventions aux organismes communautaires sans but lucratif ainsi qu'aux partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux qui appuient les initiatives locales.

La proposition, financée en 2015, a permis à deux conseillers du programme de counseling et à deux policiers de la GRC d'offrir 30 séances d'une heure aux élèves de 10e pour aborder les moyens de reconnaître les différents genres de violence.

« Après quelques séances, nous avons constaté une différence dans la façon dont les étudiants se traitaient et communiquaient entre eux, explique le serg. Morrison. Après avoir vu cet effet immédiat, nous souhaitons qu'il se poursuive jusqu'à ce que les étudiants fondent une famille et deviennent des exemples pour leurs enfants. »

Serg Lorne Morrison

La gend. Jennifer Tichoncuk et la conseillère Mary Fredlund discutent du programme de prévention de la violence dans les relations, visant les élèves du secondaire et subventionné par l'Initiative de lutte contre la violence familiale.

La violence familiale prend diverses formes; c'est pourquoi l'ILVF choisit un éventail de candidats afin d'offrir une gamme de projets et d'initiatives au pays.

La gend. Maureen Greyeyes-Brant, qui gère le financement de l'ILVF pour la GRC, souligne que même un faible montant peut changer les choses dans la collectivité.

« Ces projets et programmes sensibilisent la population à la violence familiale et aux ressources et services disponibles, précise la gend. Greyeyes-Brant. On constate la différence – une connaissance nouvelle – chez les gens, ce qui profite à tous. »

Le programme de prévention Spirit of Peace offert au centre Ma Mawi Wi Chi Itata au Manitoba a aussi reçu des fonds de l'ILVF en 2015.

La subvention a été accordée à un projet élaboré de concert avec Ndinawe, un centre de services intégrés pour les jeunes, pour prévenir la violence familiale chez les jeunes filles autochtones dès l'âge de 14 ans et des femmes dans la vingtaine qui passent de la réserve à la vie urbaine.

Les femmes aînées ont pu faire connaître leur expérience de survie et de prévention de la violence dans les séances collectives.

« Les plus jeunes ont entendu le récit d'aînées qui ont fait l'expérience directe de la violence, et les enseignements sur la façon de prévenir la violence et de s'en sortir ont suivi naturellement », souligne Angela Lavallee, coordonnatrice du programme Spirit of Peace.

« Nous pouvons présenter des sujets touchant la prévention et l'intervention, mais lorsqu'un cercle de femmes échangent entre elles sur le sujet, l'énergie est remarquable», constate Mme Lavallee.

L'UNION FAIT LA FORCE

Les participants au projet connaissaient la source du financement.

« De savoir que la GRC reconnaît l'importance du projet en nous offrant cette initiative est inspirant, explique Mme Lavallee. C'est précieux pour nos femmes de voir que nous travaillons ensemble pour prévenir la violence. »

Ce partenariat entre les collectivités et la GRC est crucial pour la lutte à la violence familiale.

« C'est un problème qui concerne tout le monde, et tous doivent collaborer et établir des réseaux pour le résoudre, explique la gend. Greyeyes-Brant. L'union fait la force. »

En 2015-2016, l'ILVF a reçu 65 demandes de financement de partout au pays, et 30 de celles-ci ont été acceptées.

« C'est un excellent programme, souligne le serg. Morrison. Les fonds sont disponibles et les avantages sont probants. Quelquefois, on s'interroge sur l'efficacité d'un programme, mais dans ce cas-ci, les résultats parlent d'eux-mêmes. »

QUELLE MESURE PRIVILÉGIER LORSQU'ON INTERVIENT DANS UN CAS DE VIOLENCE FAMILIALE?

LES EXPERTS :

- **Agente Joan Harty, coordonnatrice en violence familiale et conjugale, Service de police de Fredericton (N.-B.)**
- **Gend. Kathleen Fossen, coordonnatrice en violence familiale, Détachement de Spruce Grove-Stony Plain, GRC (Alberta)**
- **Nneka MacGregor, directrice générale de WomenatthecentrE et survivante de violence familiale, Toronto**

AGENTE JOAN HARTY

En juin 2014, le Service de police de Fredericton a établi le poste de coordonnateur en violence familiale et conjugale (VFC), le premier du genre au N.-B., dans le but de rompre le cycle de ce type de violence dans la région de Fredericton.

Au moment de donner suite à une demande d'intervention dans un tel cas, un agent du SP de Fredericton enquête sur la plainte, dépose une accusation lorsque les éléments d'une infraction sont présents, remplit le formulaire de l'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ODARA) au besoin et conclut le dossier. Depuis la création du poste, le coordonnateur fait un suivi auprès de la victime lorsque celle-ci est considérée à risque. Auparavant, c'était l'agent de patrouille qui assumait le suivi.

Le coordonnateur en VFC lit tous les dossiers de violence familiale pour le SP de Fredericton et veille à ce que l'évaluation ODARA soit effectuée en recourant aux codes de VFC. Lorsque la cote ODARA atteint la catégorie à risque, le coordonnateur fait un suivi auprès de la victime et tâche de nouer une relation avec celle-ci et de voir à la mise en place d'un plan de protection. Il arrive que la cote de l'évaluation ne soit pas représentative du risque. Le coordonnateur fait alors un suivi et attribue, au besoin, une cote de danger à l'adresse du domicile en cause.

Le délinquant a aussi un rôle à jouer pour rompre le cycle de violence. Lorsque l'agresseur est détenu aux fins de procédures judiciaires en rapport avec un incident de VFC, le coordonnateur se rendra au bloc cellulaire pour tenter de lui parler et l'informer des services disponibles.

Les membres du public peuvent se présenter au SP de Fredericton pour obtenir des conseils sur les cas de VFC, pour eux mêmes ou quelqu'un d'autre. On les renvoie alors au coordonnateur en VFC. Celui-ci répond aussi quotidiennement aux appels des citoyens qui cherchent conseil pour eux-mêmes, pour des enfants ou des parents vivant dans la région de Fredericton, ou pour des enfants ou une famille de l'extérieur, ou des amis. Le coordonnateur a pour mandat de diffuser un message cohérent au public. Sur demande, il peut faire des exposés sur cette violence à un auditoire élargi de la collectivité.

Le coordonnateur et d'autres membres du SP instruisent les policiers, les cadets de l'Atlantic Police Academy et les membres bénévoles de la police sur les cas de violence familiale et conjugale et sur l'Évaluation ODARA, de façon à uniformiser les interventions et les enquêtes.

Les partenariats communautaires sont importants pour réduire les incidents de violence. Le coordonnateur a noué des liens avec plusieurs organismes gouvernementaux

et non gouvernementaux à Fredericton. Sa participation aux comités et conseils directement axés sur la violence familiale lui permet de cerner les divers besoins de la collectivité et les services que celle-ci offre aux victimes et aux agresseurs.

Les risques posés par les cas de violence familiale et conjugale peuvent être élevés. Le coordonnateur rencontre aux deux semaines des représentants du ministère du Développement social du N.-B. pour discuter des cas à risque à Fredericton. Les travailleurs sociaux tiennent des conférences de cas pour les victimes à risque auxquelles sont invités le coordonnateur, d'autres organismes communautaires et des membres de la famille pour protéger la victime. Une conférence de cas aura aussi lieu pour l'agresseur s'il est disposé à y assister.

Le poste de coordonnateur en VFC peut-il mettre fin à la violence familiale et conjugale? C'est l'objectif visé. Grâce aux partenariats et à la sensibilisation, il peut contribuer à changer les choses pour le mieux concernant ce problème de société.

GEND. KATHLEEN FOSSEN

Les enquêtes en matière de violence familiale constituent les dossiers les plus complexes et à risque de la police. La leçon qui apparaît à tous les services et organismes de soutien dans les dernières années est qu'il faut unir nos forces. Les partenariats sont essentiels pour mener à bien l'enquête, l'intervention et, en fin de compte, la prévention en la matière.

C'est dans cet esprit que le Détachement de Spruce Grove-Stony Plain, de concert avec un groupe local, le Parkland and Area Response to Family Violence Committee, a créé une équipe de soutien en matière de violence familiale, la Domestic Violence Support Team (DVST). Il s'agit d'un groupe interorganismes chargé de favoriser la protection contre la violence par la sensibilisation, la reddition de comptes et le soutien aux personnes et aux familles touchées.

L'équipe est formée d'un membre de la GRC spécialisé dans les dossiers de violence familiale, d'un chargé de dossier d'instance, d'un représentant de la Victim Services Society, d'un agent de probation spécialisé dans ces cas et d'un intervenant en services d'aide sociale à l'enfance. Ceux-ci ont les connaissances, la formation et les compétences voulues et sont en mesure d'offrir un cadre de soutien aux victimes empreint d'empathie et de compassion et exempt de jugement.

L'équipe veille à ce que la famille reçoive le soutien nécessaire pour préserver sa sécurité et mettre un terme à la violence. Elle prend contact avec le client pour évaluer ses besoins, l'aiguiller, procéder à une évaluation des risques, élaborer un plan de protection suivi et organiser des consultations au besoin. Ainsi, la victime, l'agresseur et leurs enfants peuvent obtenir le soutien communautaire voulu et communiquer avec les intervenants appropriés.

L'équipe s'est révélée particulièrement efficace au sein de l'appareil judiciaire. De nombreuses victimes, une fois la situation de crise résorbée et l'affaire portée devant les tribunaux, n'ont pas l'assurance voulue pour offrir un témoignage qui permettrait une condamnation. Par conséquent, de nombreuses accusations sont retirées, ce qui se solde par aucune reconnaissance de responsabilité ou possibilité de réhabilitation du contrevenant. Celui-ci réintègre son foyer et le cycle reprend de nouveau.

L'équipe reste en contact avec la victime tout au long de l'instance et assure la communication entre celle-ci et les procureurs de la Couronne, de façon à maintenir la participation de la victime et permettre au contrevenant de reconnaître sa responsabilité et d'obtenir le traitement approprié pour prévenir toute récidive.

J'estime qu'on peut prévenir la violence familiale et qu'une collaboration véritable, la mise en commun de ressources et la création de partenariats sont des éléments clés pour y parvenir.

NNEKA MACGREGOR

En 2014, WomenatthecentrE a entrepris une étude auprès de survivantes ayant été victimes d'une tentative d'étranglement par un partenaire. L'initiative découle de conversations entre plusieurs membres de notre organisation sur leur expérience de la violence. Si ces femmes reconnaissent la gravité des agressions, nombre d'entre elles ne savaient pas qu'un étranglement peut avoir des séquelles à court et à long terme sur leur santé.

Le résumé de l'étude précise certaines des constatations relatives notamment à l'interaction entre les participantes et la police. Nous savons que la plupart des occurrences de violence conjugale ne sont pas signalées à la police; nos chiffres reflètent la moyenne nationale : une femme agressée sur trois appelle la police.

Naturellement, nous souhaitons que plus de femmes communiquent avec la police, surtout lorsque la violence dont elles ont fait l'objet va jusqu'à l'étranglement. Cela dit, nous sommes conscients des obstacles auxquels elles doivent faire face, y compris la crainte de représailles ou d'une intensification de la violence, si le contrevenant n'a pas à répondre de ses actes.

Dans le cadre de la surveillance des tribunaux, nous avons récemment observé dans trois cours spécialisées en violence familiale à Toronto que peu importe la gravité de l'agression, le contrevenant parvient à s'en tirer avec l'engagement de ne pas troubler l'ordre public ou une libération conditionnelle, ce qui laisse entendre à la victime que l'appareil de justice pénale ne prend pas sa sécurité au sérieux.

Les femmes signalent que ce message vient souvent de l'agent qui minimise la gravité de la situation ou qui en rejette le blâme sur la victime. Dans certains cas où l'agent ne pouvait déterminer l'agresseur principal, la victime a elle aussi été accusée, ce qui est préoccupant, car ce risque pour les femmes d'être arrêtées les dissuadera encore davantage de signaler la violence.

Par conséquent, en ce qui concerne *la mesure que la police doit privilégier* dans les interventions auprès des survivantes de violence conjugale, les femmes soulignent un point commun chez les policiers avec qui elles ont traité : la patience, l'empathie et la conscience que la violence conjugale est socialement construite, culturellement enracinée et repose sur la volonté individuelle.

Nous savons que l'agent doit demeurer impartial au moment de recevoir une déposition, mais une phrase neutre comme « personne ne devrait être victime d'un tel acte » qui s'adresse à la société en général, *à ce moment précis*, incite la femme à signaler l'incident, sans honte ni culpabilité éventuelles.

Aussi, l'agent devrait s'asseoir plutôt que se tenir debout devant elle, surtout au moment de poser les questions intimes et traumatisantes qui doivent être posées. Assister à une formation co-animée par une survivante d'agression est aussi essentiel.

Pour les participantes à l'étude sur les victimes d'étranglement – lesquelles, pour la plupart, ont craint de mourir ce jour-là – un agent patient et bienveillant à leur égard aurait changé bien des choses.

La trousse à l'intention des coiffeurs et des barmans est une excellente ressource pour les professionnels du secteur des services qui veulent aider une personne qu'ils croient être victime de violence familiale

MARQUES DE VIOLENCE

OUTILLER LES COIFFEURS ET LES BARMANS POUR FAIRE CESSER LA VIOLENCE

par Jim Cessford, chef (à la retraite), Service de police de Delta, Colombie-Britannique

La violence familiale n'épargne aucune collectivité canadienne, aucune race, aucune couleur, aucune religion, aucun âge. Et elle n'est pas dénoncée à la police ni aux services sociaux dans une proportion estimée à 70 p. 100, ce qui en soi est un autre problème.

En effet, beaucoup de victimes — femmes, enfants et hommes — vivent avec ce secret dont elles ne voient pas comment se libérer. C'est pour leur ouvrir une porte que le service de police de Delta, l'université polytechnique Kwantlen (KPU) et le réseau Fin de la violence dans les relations (NEVR) ont lancé un projet commun.

Comme beaucoup d'autres services de police, celui de Delta accueille chaque année des stagiaires. La plupart poursuivent des études en justice pénale ou en lien avec la police, mais grâce à son partenariat avec NEVR et la KPU, la police de Delta accueille aussi des étudiants du programme infirmier. J'ai beau avoir pris ma retraite de la police de Delta en 2015, je demeure un mentor pour les étudiants-infirmiers de la KPU, parce que je crois profondément au travail qu'ils font en matière de violence familiale.

Ce projet auquel ont contribué plusieurs groupes de stagiaires propose une nouvelle façon d'aborder les victimes silencieuses de la violence familiale. Les étudiants-infirmiers, qui aspirent à travailler soit aux urgences, en psychiatrie ou en pédiatrie, ont eu à élaborer une trousse destinée aux salons de coiffure et aux restaurants et bars afin de sensibiliser coiffeurs et barmans aux marques de violence et aux stratégies d'intervention devant un cas de violence conjugale.

On a ciblé les coiffeurs et les barmans en raison de la fréquence de leurs interactions avec le public. Le coiffeur en vient à connaître ses clients, au point de s'en faire des amis dans certains cas. Il a un contact physique proche avec eux qui lui permet d'observer toute marque inhabituelle à la tête, au cou ou au visage. Quant au barman, on l'a choisi pour une autre raison : il côtoie des gens qui boivent parfois au point de se soûler et de montrer des comportements inquiétants. Cette formule de mobilisation a fait ses preuves aux États-Unis.

Balbir Gurm, professeur au programme infirmier de la KPU, a créé le réseau NEVR, il y est animateur et il est l'instigateur de la trousse.

« Les infirmiers sont en première ligne en matière de violence familiale, précise-t-il. Ils seront les premiers à traiter les victimes et ce projet les aide à comprendre l'ampleur du problème. Grâce à la trousse, les étudiants-infirmiers établissent un lien avec d'autres acteurs importants, comme les coiffeurs qui sont bien placés pour observer qu'il y a un problème. »

Point culminant du projet, un groupe de stagiaires a pu donner une formation au personnel d'un salon de coiffure de Delta. La formation y a été bien reçue.

« Un coiffeur peut ne pas être conscient de l'importance de son rôle pour reconnaître une victime possible et l'aider, mais en prenant connaissance de la trousse, il voit bien qu'il est en première ligne, qu'il peut aider de bien des façons, » explique M. Gurm.

Une autre trousse a précédé celle destinée aux coiffeurs et aux barmans. NEVR avait travaillé avec le bureau provincial en matière de violence familiale (PODV) pour créer la trousse pour les professionnels des soins de santé. La version finale de la trousse créée par NEVR, avec la participation de

la KPU, de DIVERSEcity et du PODV, diffère un peu de celle qu'avaient créée les étudiants, mais c'est une excellente ressource pour les collectivités, les services de police et quiconque veut aider une personne qu'on croit être victime de violence à la maison. La violence familiale est toute forme de violence entre la victime et une personne connue d'elle, comme un membre de la famille, un partenaire, un employeur ou un employé.

La trousse à l'intention des héros communautaires est plus générale que le concept d'origine, mais le message est le même : dites quelque chose. #saysomething est d'ailleurs un projet financé par la Province de la Colombie-Britannique qui mise sur les médias sociaux pour faire connaître des moyens d'aider une victime de violence familiale.

La trousse décrit ce qu'est la violence familiale, les signes indicateurs et la manière d'intervenir. On croit souvent que la violence familiale est d'abord physique (gifler, étrangler, pousser, etc.), mais elle est beaucoup plus compliquée dans les faits. Au-delà des abus physiques, la victime peut subir de l'abus émotionnel, psychologique, financier, sexuel ou spirituel.

Qu'on soupçonne des abus ou qu'on en soit témoin, on ne sait pas nécessairement comment réagir. La trousse explique ce qu'il faut faire et aussi ce qu'il *ne faut pas* faire. La personne qui veut aider et qui s'y prend mal peut se mettre en danger et aggraver le risque pour la victime. La trousse explique comment discuter avec la victime et comment la soutenir au mieux.

Les trousses offrent une mine de renseignements sur la violence familiale, mais elles ne seront utiles qu'entre de bonnes mains. Les services sociaux et les corps de police doivent favoriser la diffusion de ce document.

Le fait de former les coiffeurs et les barmans illustre l'un des principes à la base de la police communautaire : amener la collectivité et la police à travailler ensemble pour régler un problème.

La trousse des héros communautaires permet à M. Tout-le-monde d'apprendre la façon sûre d'intervenir. Elle fera évoluer la culture pour que plus de personnes puissent reconnaître la violence, intervenir et dire que la violence familiale n'est pas acceptable dans la communauté. Toutes les trousses de NEVR sont gratuites, en anglais seulement, et téléchargeables depuis le site www.kpu.ca/NEVR.

AIDER SANS HÉSITER

Il semble souvent difficile de parler d'abus avec une personne. Pour vous convaincre de la nécessité de le faire, voyez ce tableau qui compare vos inquiétudes aux enjeux réels.

INQUIÉTUDE		ENJEU RÉEL
Vous avez l'impression que ça ne vous regarde pas.	→	Ça pourrait être une question de vie ou de mort. La violence est l'affaire de tout le monde.
Vous ne savez pas quoi dire.	→	Commencez par dire à la victime qu'elle vous tient à cœur et que vous êtes inquiète pour elle.
Vous craignez d'empirer les choses.	→	Ne rien faire pourrait aggraver les choses.
Ça n'est pas assez grave pour en parler à la police.	→	Les policiers sont formés pour intervenir et peuvent proposer des ressources.
Vous craignez que la violence soit redirigée contre vous et votre famille.	→	Parlez à la victime seul à seul. Signalez à la police toute menace qui vous serait faite.
Vous croyez que la victime s'accroche à la relation parce qu'elle retourne toujours à l'agresseur.	→	La victime peut ne pas avoir eu le soutien dont elle avait besoin.
Vous craignez que la victime vous en veuille.	→	C'est possible, mais elle saura au moins que vous vous souciez d'elle.
Vous pensez que si la victime voulait de l'aide, elle en demanderait.	→	La honte empêche souvent les victimes de demander de l'aide.
Vous pensez que la violence conjugale est une affaire d'ordre privé.	→	Quand quelqu'un est blessé, ce n'est pas une affaire d'ordre privé.

—Adapté de « Help, Hope & Healing » publié par le gouvernement de la Colombie-Britannique, 2006.

Service texan de la sécurité publique

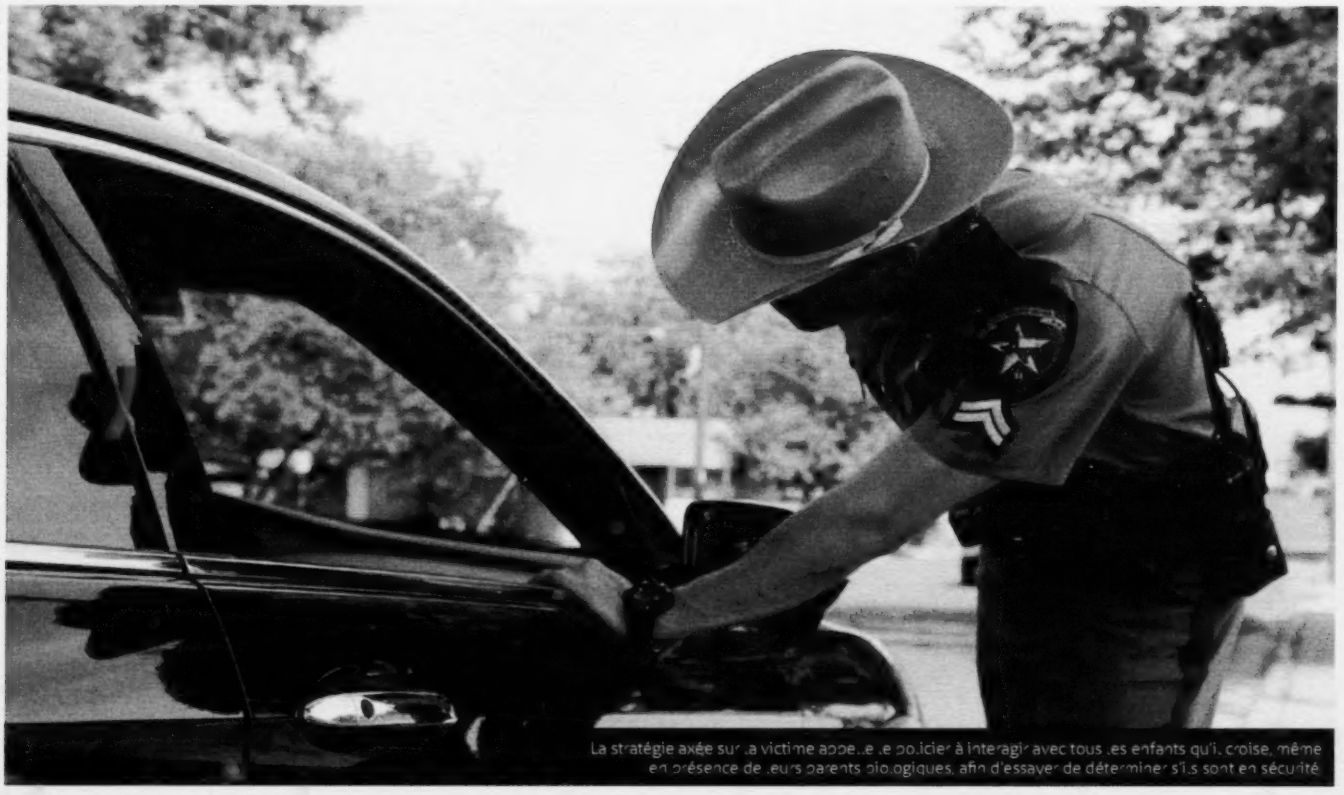

La stratégie axée sur la victime appelle le policier à interagir avec tous les enfants qu'il croise, même en présence de leurs parents biologiques, afin d'essayer de déterminer s'ils sont en sécurité.

PAS DE ROUTINE

UN CONTRÔLE ROUTIER PEUT METTRE FIN À L'ABUS D'ENFANTS

par Derek Prestridge, Service texan de la sécurité publique, Rangers du Texas, Centre texan de lutte contre les crimes contre des enfants

Depuis la Prohibition des années 1920, des patrouilleurs font de l'interception et de l'intervention contre toutes sortes d'activités criminelles et dangereuses. Au fil des ans, les services de police ont multiplié les efforts d'interception, auprès des conducteurs ivres dans les années 1980, des trafiquants de drogues dans les années 1990 et, depuis 2001, contre le terrorisme afin de défendre la sécurité intérieure. Si chaque nouvelle initiative appelle une formation, une sensibilisation et des ressources particulières, une constante demeure : ce sont les agents de première ligne qui en sont les piliers.

En 2007, les patrouilleurs du Service texan de la sécurité publique (DPS) ont commencé à s'interroger sur l'aide qu'ils pourraient apporter aux enfants. Les patrouilleurs ont-ils besoin d'une formation particulière pour se familiariser avec le phénomène des enfants en danger? De quoi a l'air un enfant disparu, exploité ou à risque? Surtout, à quoi le reconnaître lors d'un contrôle routier, d'une intervention ou d'un échange amical?

Ils ont rapidement compris qu'il n'y avait pas de réponses simples à ces questions, puisqu'une foule de variables les modulent. L'enfant a-t-il été enlevé? Si tel est le cas, avec qui se trouve-t-il? L'enfant a-t-il fui les abus vécus à la maison ou a-t-il été attiré loin des siens par un criminel?

Des experts dans leurs domaines connaissaient les réponses à ces questions, mais curieusement, ce savoir n'avait jamais été enseigné aux gens mêmes qui, par leurs fonctions, étaient le plus susceptibles de rencontrer des enfants dans le besoin — les patrouilleurs.

Le Centre national pour les personnes disparues et les restes non identifiés (CNPDRN) de la GRC fait état de 45 288 signalements de disparition d'enfants au Canada en 2015. En gardant ce chiffre à l'esprit, voyons ces données troublantes de Statistique Canada pour 2014 :

- 53 647 victimes de crimes violents signalés à la police avaient moins de 18 ans.
- Chez les jeunes victimes de violence familiale signalée à la police, trois sur cinq subissaient la violence d'un de leurs parents.
- Les jeunes de 12 à 17 ans étaient les plus à risque (370 par 100 000) de subir des sévices sexuels aux mains d'un proche ou d'un étranger, y compris une agression sexuelle.

Par ailleurs, le Canada comptait, en 2014, quelque 68 000 officiers brevetés.

En tant que société, combien de ces policiers voulons-nous voir chercher les

enfants victimes d'abus, de négligence et d'exploitation? Si votre enfant disparaissait, combien de ces policiers voudriez-vous voir chercher votre enfant?

Nous avons là une occasion en or de mieux protéger les plus vulnérables parmi nous — nos enfants — à l'échelle planétaire. Il suffit de former adéquatement les policiers et de les mettre à contribution.

ADHÉRER À UNE STRATÉGIE GAGNANTE

Le Service texan de la sécurité publique emploie environ 3 000 officiers brevetés, affectés pour la plupart à la patrouille routière. En 2007, le DPS a approché des agences fédérales, des procureurs, des organismes non gouvernementaux et des professionnels des services aux victimes et de la protection de l'enfance en vue d'élaborer une formation adaptée aux besoins des détectives et des équipes spécialisées.

Plusieurs initiatives aidaient alors à reconnaître les enfants disparus, exploités ou à risque et à travailler avec eux, mais peu prévoyaient la formation des patrouilleurs et le recours à leurs services.

Pour reconnaître et repérer les enfants disparus, exploités et à risque, le DPS souhaitait appliquer la même stratégie d'intervention déjà utilisée avec succès pour réduire les accidents, la conduite avec les facultés affaiblies et le trafic de drogues. Le service a constitué une équipe multidisciplinaire regroupant des patrouilleurs, des enquêteurs, des analystes du renseignement, des professionnels des services aux victimes et de la protection de l'enfance ainsi que des formateurs afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'interception pour la protection des enfants (IPC).

Le DPS a jugé une telle formation nécessaire quand il a constaté qu'en 2008, ses agents avaient effectué plus de 2,5 millions de contrôles routiers sans pouvoir revendiquer pour autant le moindre sauvetage d'un enfant disparu, exploité ou à risque. Il n'était hélas pas le seul dans cette situation. Quand en 2012 le DPS a commencé à confier son programme IPC à des organismes américains, canadiens, australiens et anglais d'application de la loi, il a constaté que la plupart ne faisait aucune saisie ni aucun suivi de cette donnée.

Ainsi, 10 services sondés avaient procédé ensemble à 3,5 millions de contrôles routiers et aucun n'a pu rendre compte du sauvetage d'un seul enfant disparu, exploité ou à risque. Ces services ont été en contact avec de tels enfants, mais aucun ne pouvait dire de combien.

En l'absence d'information, il est difficile pour un organisme de lutter contre l'abus, la négligence et l'exploitation des enfants autant que de retrouver les enfants disparus. Les membres de l'équipe ont conclu qu'il fallait mieux former et sensibiliser les policiers pour qu'ils puissent reconnaître les indices qui leur révéleraient la présence d'un enfant disparu, à risque ou victime d'un crime quelconque.

« À CETTE FIN, LE POLICIER INTERAGIT AVEC TOUS LES ENFANTS QU'IL CROISE, MÊME EN PRÉSENCE DE LEURS PARENTS BIOLOGIQUES, AFIN D'ESSAYER DE DÉTERMINER S'ILS SONT EN SÛRETÉ. »

LES POLICIERS DOIVENT PARLER AUX ENFANTS

Le programme IPC a mis en lumière une leçon essentielle : les policiers ne doivent plus attendre qu'un enfant demande de l'aide. On a tort de penser que les victimes d'un crime vont instinctivement demander de l'aide. Plusieurs facteurs pourraient amener un enfant à nier subir des abus ou à éviter de demander de l'aide : son âge, son développement, les menaces de son bourreau ou la durée et la portée des abus.

Attendre qu'une jeune victime demande de l'aide pose sur ses épaules un fardeau indu. C'est pourquoi le programme IPC favorise l'approche axée sur la victime lorsqu'un policier rencontre un enfant. À cette fin, le policier interagit avec tous les enfants qu'il croise, même en présence de leurs parents biologiques, afin d'essayer de déterminer s'ils sont en sécurité.

Depuis que la formation a commencé, en 2009, les patrouilleurs routiers du Texas ont participé au sauvetage de plus de 200 enfants et fait ouvrir plus de 70 enquêtes sur des enlèvements, la traite de personnes, l'abus d'enfants et des agressions sexuelles.

Le DPS s'est associé à plusieurs agences pour mener des opérations comptant sur la patrouille afin de trouver des enfants en danger. Il s'est associé aussi aux spécialistes de l'analyse du comportement des US Marshals afin d'étudier les indices du comportement typique des prédateurs qui pourraient s'en prendre à des enfants.

Essentiellement, les leçons apprises grâce au programme IPC s'appliquent à toutes les collectivités et provinces, à tous les États et pays. Elles ne changent pas aux frontières. En 2012, le DPS texan est venu en sol canadien partager ce qu'il avait appris. Il a d'abord travaillé avec le Centre canadien de protection de l'enfance, puis après plusieurs visites, avec la GRC.

« Du travail que nous faisons auprès des victimes, nous savons qu'elles demandent rarement de l'aide, pour diverses raisons. La philosophie axée sur la victime du programme IPC est une pratique exemplaire et il est évident que de former les policiers à déceler les situations à risque permettra de sauver la vie d'enfants, estime Christy Dzikowicz, directrice de la Division de la sécurité des enfants et de la défense des familles au Centre canadien de protection de l'enfance. Nous sommes fiers de collaborer avec le DPS et d'apporter ces connaissances au Canada. »

Le DPS et la collectivité canadienne de l'application de la loi continuent de travailler ensemble, de s'échanger de l'information et de la formation afin d'améliorer les compétences des policiers en vue de leurs éventuelles rencontres avec des enfants en danger. Le DPS est fier de son programme et entend en faire profiter un maximum de policiers.

Il faut collaborer à la protection des enfants, sans égard aux frontières. Grâce à une bonne formation et à une bonne information, les organismes d'application de la loi, de quelque niveau qu'ils soient, accroîtront leurs chances de sauver des enfants et d'appréhender des criminels qui ne leur veulent pas de bien. Nous invitons tout organisme qui n'aurait pas encore pris connaissance de cette formation à s'en informer sans tarder, afin de mieux former et préparer ses agents de première ligne et surtout de protéger les enfants de toutes nos collectivités.

JEUNES VICTIMES

COMMENT RECUEILLIR LA PAROLE DE L'ENFANT

par le gend. Michael Simpson, Groupe des interventions spécialisées de la GRC au Yukon

Se retrouver face à un enfant victime ou témoin d'un acte criminel est l'une des tâches les plus difficiles pour un policier.

Malheureusement, les enfants sont trop souvent témoins ou victimes de violence dans les relations; et dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants, ils sont souvent les seuls, avec le délinquant, à pouvoir fournir de l'information.

Tous les policiers peuvent donc se trouver à devoir interroger un enfant au cours de leur carrière. Dans certaines régions, ils sont même tenus de le faire lorsqu'ils enquêtent sur un cas de violence dans les relations. Or, bon nombre d'entre eux sont particulièrement réticents à cette idée.

Dans le passé, la tâche était d'ailleurs considérée impossible, inutile et inefficace. On jugeait l'enfant inapte à fournir de l'information fiable ou exacte. Cependant, les choses commencent à changer depuis quelques années dans la communauté scientifique et le milieu de la justice pénale. On sait maintenant que dans de bonnes conditions, les enfants peuvent fournir de précieux renseignements.

Bien sûr, quelques précautions sont nécessaires. L'enquêteur a une grande responsabilité à cet égard puisqu'il est le seul à déterminer la probabilité que l'enfant fasse des révélations. Certaines techniques inadaptées, comme les renforcements (punitions et récompenses), l'influence sociale (dire à l'enfant ce que les autres ont dit), les questions suggestives ou orientées (introduire de l'information que l'enfant n'a pas communiquée) et les questions sur des situations dont l'enfant n'a pas une expérience directe (questions hypothétiques), peuvent avoir de lourdes conséquences.

APPROCHES PRÉCONISÉES

L'époque où l'enquêteur devait s'en « tenir aux faits » et au mode questions-réponses avec les enfants est révolue. Plusieurs techniques structurées ont été mises au point, comme la méthode dite « par étapes progressives » et le protocole du NICHD, afin de faciliter l'audition des mineurs; et nombre de corps policiers forment aujourd'hui leurs membres à leur utilisation.

Tous ces outils ont les mêmes buts : épargner l'enfant, obtenir le maximum d'information et éviter les pièges habituels.

Le protocole NICHD débute par une introduction, une discussion sur la vérité et le mensonge et l'établissement de règles de base pour l'entrevue. Puis, l'enquêteur établit une relation avec l'enfant et lui demande de décrire un événement neutre. Il passe ensuite aux questions portant précisément sur l'abus et demande à l'enfant de lui dire pourquoi on l'interroge.

La méthode dite « par étapes progressives » est similaire et repose sur un certain nombre d'étapes souples et fluides :

- la préparation
- l'introduction
- la mise en relation
- la présentation du sujet de l'entrevue
- l'étape du récit libre
- l'étape des questions visant à compléter le récit de l'enfant
- la fin de l'entrevue

PRÉPARATION À L'ENTRETIEN

Se préparer avant l'entrevue de l'enfant est capital. Même si on est souvent incité à procéder rapidement, il est utile de glaner le maximum d'information sur l'incident et l'enfant avant le début de l'entrevue. Parler aux parents, aux proches et aux enseignants (lorsque c'est possible) permet de découvrir ce que l'enfant aime et n'aime pas, son temps d'attention et d'autres renseignements qui pourront servir durant l'entretien.

Le moment et le lieu où l'entrevue se déroulera ne sont pas à négliger non plus. Il faut toujours tenter de déterminer le moment où l'enfant est le plus à même ou disposé à parler et trouver un endroit privé où il sera le plus à l'aise pour le faire (éviter l'endroit où l'incident s'est produit). Pour autant que l'entrevue soit enregistrée sur vidéo, cela peut se faire par exemple au détachement, aux services à l'enfance et à la famille, au centre d'appui aux enfants ou même à l'école. La pièce doit être autant que possible sans distraction.

À partir de quel âge peut-on auditionner un mineur? Les enfants de moins de deux ans sont trop jeunes, car ils n'ont pas développé suffisamment d'habiletés cognitives et verbales. Ceux de plus de deux ans doivent être évalués au cas par cas.

Il faut ensuite déterminer qui sera présent durant l'entretien. La meilleure approche consiste sans doute à limiter au minimum le nombre de personnes, bien que parfois, la présence d'un soutien pour l'enfant (parent, p. ex.) et d'autres professionnels (travailleur social, p. ex.) soit nécessaire.

DÉBUT DE L'ENTRETIEN

On s'efforcera de mettre l'enfant à l'aise, d'utiliser un langage adapté à son âge et de le rassurer en lui disant qu'il n'a rien à craindre; on peut utiliser pour cela le principe de la pièce sûre où l'enfant peut parler de tout ce qu'il veut sans craindre de s'attirer des ennuis.

Puis, on doit s'employer à établir une relation de confiance. L'enquêteur peut commencer par apprendre à connaître l'enfant en lui parlant de l'école, de sport ou de ses passe-temps. Le sujet de discussion importe peu dans le fond puisqu'il s'agit avant tout d'inciter l'enfant à donner des réponses détaillées appelées descriptions narratives. Cela le prépare à fournir plus de détails aux questions ouvertes qui lui seront posées plus tard. L'enquêteur peut également commencer à évaluer l'aisance de l'enfant, ses habiletés verbales et son rappel de mémoire. La discussion sur le mensonge et la vérité peut avoir lieu à cette étape.

Puis, on entre doucement dans le vif du sujet. C'est probablement l'aspect le plus difficile, car l'enquêteur veut se concentrer sur l'incident ou le problème sans vraiment évoquer celui-ci ouvertement. Ainsi, si l'incident s'est produit un jour particulier, on demandera plutôt à l'enfant de parler de ce qu'il a fait cette journée-là, à partir du moment où il s'est réveillé, dans l'espoir qu'il se mette – de lui-même – à parler de l'incident.

Le récit libre survient lorsque l'enfant est invité à raconter l'événement ou la situation dans ses propres mots, à son rythme et sans être interrompu. Idéalement, cela

Plusieurs techniques, dont le dessin, peuvent aider l'enfant à parler d'un sujet difficile et à rester concentré pendant l'entretien.

l'encouragera à en dire plus tout en réduisant sa suggestibilité. On utilisera pour cela des questions ouvertes afin d'obtenir le maximum d'information sans l'orienter. Exemple : « Tu as parlé de X, dis-moi tout sur X. »

TECHNIQUES D'INTERACTION AVEC LES ENFANTS

À mesure que l'entrevue progresse, différentes stratégies ou techniques peuvent être utilisées pour obtenir de l'information et favoriser la discussion :

- *Les schémas anatomiques* sont particulièrement utiles dans les cas d'abus sexuels. Il faut toutefois faire attention à ne pas surreprésenter les organes génitaux.

- *Les dessins.* L'enquêteur devrait alors dessiner ce que l'enfant décrit afin de mobiliser son attention.

- *Les thèmes,* c'est-à-dire une série de questions axées sur un aspect. Cette technique est très utile lorsqu'on ne parvient pas à amener l'enfant sur le sujet. Le thème de la discipline serait un exemple. « Parle-moi des règles à la maison... Tu dis qu'une des règles était "X"; que se passe-t-il quand tu désobéis à "X"? » Avec un peu de chance, à mesure que l'entrevue progressera, l'enfant pourra entrer dans le vif du sujet. Il s'agira alors de comprendre et d'éclaircir la situation.

- *Les six questions de base (qui, quoi, quand, où, pourquoi et comment).* On peut ensuite passer à ce type de questions. Mais il faut éviter celles qui orientent la réponse de l'enfant, comme « La voiture était-elle noire ou rouge? ».

Il faut faire attention au temps qui passe. Quiconque côtoie des enfants sait que leur temps d'attention est limité. Il faut constamment évaluer comment l'enfant se sent et déterminer combien de temps l'entrevue devrait se poursuivre.

Est-il préférable de le rencontrer à plusieurs reprises? Oui, à condition de le faire de manière attentive et ciblée. Dans la mesure du possible, les entrevues secondaires devraient porter sur un point particulier ou avoir un objectif précis. De fait, ce pourrait être le seul moyen de gagner sa confiance et d'entrer en relation avec lui.

Je me souviens d'une fillette de six ans que je devais interroger et à qui on avait appris à ne pas parler aux représentants de l'autorité. Je l'ai rencontrée trois fois juste pour établir un lien et en savoir un peu plus sur sa vie. Ce n'est qu'à la 4e rencontre qu'elle a commencé à s'ouvrir et à parler du problème.

L'audition des enfants peut être une tâche difficile et imprévisible. Il faut être patient et souple. Comme pour toute autre compétence, l'aisance et l'habileté viennent avec la pratique. L'idée que l'enfant n'a pas droit à la parole a fait long feu. Il peut être un témoin fiable et avoir beaucoup de choses à dire.

EXERCER UNE PRESSION LÉGÈRE, MAIS CONSTANTE

VIOLENCE FAMILIALE : CHANGER LES ATTITUDES POUR MIEUX Y RÉPONDRE

Mark Wynn a passé 21 ans dans la police métropolitaine de Nashville où il a été lieutenant à la division des affaires de violence familiale et membre du GTI. Il parcourt à présent le monde à titre d'instructeur, de conférencier et d'intervenant sur la question de la violence familiale. Au cours de sa carrière, M. Wynn a contribué à renforcer la législation visant à protéger les femmes contre le harcèlement et la violence et a œuvré à mieux faire comprendre les dynamiques inhérentes à la violence familiale. Il répond aux questions d'Eric Stewart sur son expérience personnelle et parle de ce qu'il a appris au cours d'une longue carrière dans le domaine.

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DE VOTRE PROPRE EXPÉRIENCE DE LA VIOLENCE FAMILIALE?

Mon beau-père était pilote d'épandage. C'était un de ces gars durs de l'Ouest du Texas – 6 pi 2 po, 220 lb — et un abuseur. Nous l'avons découvert après son mariage avec ma mère. Il était brutal; par sa faute, ma mère a été hospitalisée plusieurs fois, a fait deux fausses couches, a subi des fractures, des commotions et en plus il se battait avec la police. Malgré tout ça, il n'a jamais été arrêté pour violence familiale parce qu'à l'époque, cela ne figurait pas dans le code criminel; et il n'y avait pas de refuge, alors on était vraiment livrés à nous-mêmes. Lorsque nous avions 12 et 7 ans, mon frère et moi avons tenté de le tuer en mettant de l'insecticide dans son verre. Dieu merci il n'est pas mort! Il a tout bu, mais c'était un alcoolique et ça ne lui a rien fait.

Enfant, je me disais que je ferais quelque chose contre la violence familiale plus tard et lorsque j'ai eu l'âge, je suis entré dans la police et j'y suis encore. Beaucoup de gens qui ont survécu à l'abus travaillent dans la police. J'en rencontre tout le temps; ils viennent vers moi après la formation pour me dire qu'ils savent ce que j'ai vécu; rares sont ceux qui n'ont pas été touchés par ce type de violence.

Y A-T-IL DES IDÉES FAUSSES SUR LA VIOLENCE FAMILIALE?

Je crois qu'il y a encore une méconnaissance du comportement de la victime. Cette réticence qui ressemble à de la résignation, la relation torturée que vivent les victimes... Les abuseurs ne viennent pas vers vous, vous proposent de sortir avec eux, puis vous battent; c'est bien plus complexe que ça. Lorsqu'un policier regarde une victime, il sait qu'elle est en danger, mais dans ce type de relation, partir n'est pas une décision instantanée; c'est un processus. Et le policier doit en faire partie.

Y A-T-IL DES SIMILITUDES ENTRE LES AUTEURS DE VIOLENCE FAMILIALE?

Oui, et cela n'a rien à voir avec le stress, l'ethnie, l'argent, la drogue ou l'alcool. C'est une question de choix. Et ce choix est le fait d'un comportement acquis dans environ 80 p. 100 des cas. Des études montrent que notre cerveau se développe différemment selon qu'on a été ou pas exposé à la violence durant l'enfance; et pas à cinq ans, mais à cinq mois. Les sujets exposés à la violence lorsqu'ils étaient bébés ont une plus grande propension à commettre des actes de violence à l'adolescence et à l'âge adulte. C'est pourquoi je passe beaucoup de temps à faire ces liens lorsque je m'adresse aux policiers, à leur montrer comment la violence engendre la violence et pourquoi il est si important d'en préserver les enfants.

POURQUOI LA VIOLENCE FAMILIALE EST-ELLE SI DIFFICILE À GÉRER POUR LA POLICE?

Je parle à des policiers du monde entier et c'est toujours la même chose : on sait qu'on a un problème, on travaille avec des groupes

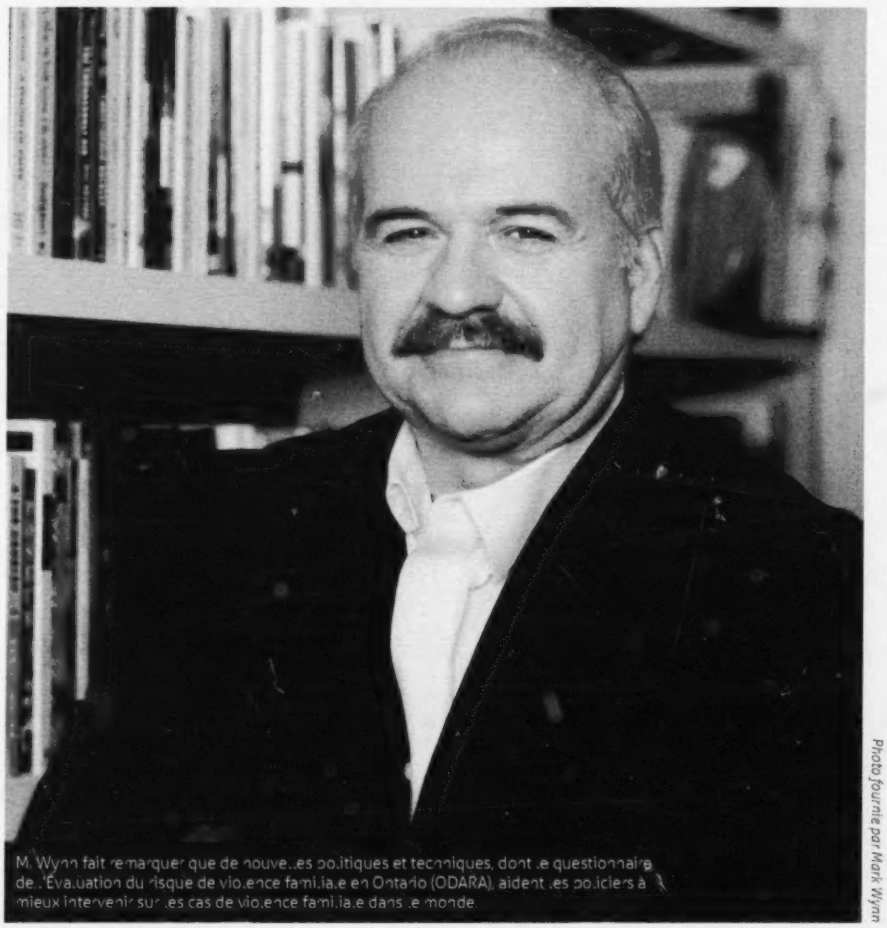

M. Wynn fait remarquer que de nouveaux politiques et techniques, dont le questionnaire de l'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ODARA), aident les policiers à mieux intervenir sur les cas de violence familiale dans le monde.

Photo fournie par Mark Wynn

de défense, on tente d'améliorer les choses; ça a toujours été difficile avec ce type de crime. Certaines victimes vivent avec leurs abuseurs et sont très réticentes à les dénoncer en raison de diverses pressions internes et externes; ce sont des situations extrêmement délicates. Souvent, à la violence domestique s'ajoutent des agressions sexuelles et d'autres crimes. Je pense que les choses iront en s'améliorant à mesure que les attitudes sociales changeront et inciteront les victimes à se manifester et que la police se modernisera et modifiera elle aussi ses attitudes.

COMMENT LA RÉPRESSION DE LA VIOLENCE FAMILIALE A-T-ELLE CHANGÉ DEPUIS LE DÉBUT DE VOTRE CARRIÈRE?

Je suis entré dans la police en 1977. À l'époque, on traitait la violence familiale sous l'angle de la médiation; on ne procédait pas à des arrestations. C'était la norme partout aux États-Unis et ailleurs en Occident. On ne savait pas vraiment à quoi on avait affaire.

La violence familiale est un crime de pouvoir et de contrôle et je crois qu'on commence enfin à voir les choses différemment. Les États-Unis ont adopté la *Violence Against Women Act* (loi sur la violence faite aux femmes) qui permet de financer la recherche et la formation des policiers. Depuis 14 ans, l'Association internationale des chefs de police sillonne les États pour enseigner aux cadres policiers l'histoire de la violence familiale et les aider à élaborer des politiques sur la question et sur la traite de personnes et les agressions sexuelles. D'autres pays ont adopté des lois similaires; les attitudes changent. C'est une transformation.

Il y a 20 ans, nous n'aurions même pas eu cette conversation. Je forme des policiers depuis 1982 et j'ai entendu toutes les excuses et raisons possibles; je crois fermement qu'en exerçant une pression légère, mais constante, on vient à bout de tout.

POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DE LA RELATION ENTRE LA VIOLENCE FAMILIALE ET LE MEURTRE DE POLICIERS?

Pendant toutes les années où nous avons omis de traiter la violence familiale pour ce qu'elle est, des abuseurs tuaient des policiers. On ne faisait pas le lien à l'époque, mais on sait maintenant que lorsqu'un abuseur est privé de son pouvoir de contrôle, il riposte en recourant à la force meurtrière. Le premier policier tué dans l'exercice de ses fonctions à Nashville, où j'ai débuté ma carrière, intervenait sur un cas de violence familiale. Face à une dynamique de violence familiale, on a intérêt à rester vigilant parce qu'on peut être autant à risque que la victime. Ces tueries ne sont pas des coups de folie — ce sont des actes calculés. Des abuseurs tuent des policiers parce qu'ils croient qu'on leur enlève quelque chose auquel ils ont droit et ils n'hésitent pas à recourir à la force meurtrière pour le ravoir.

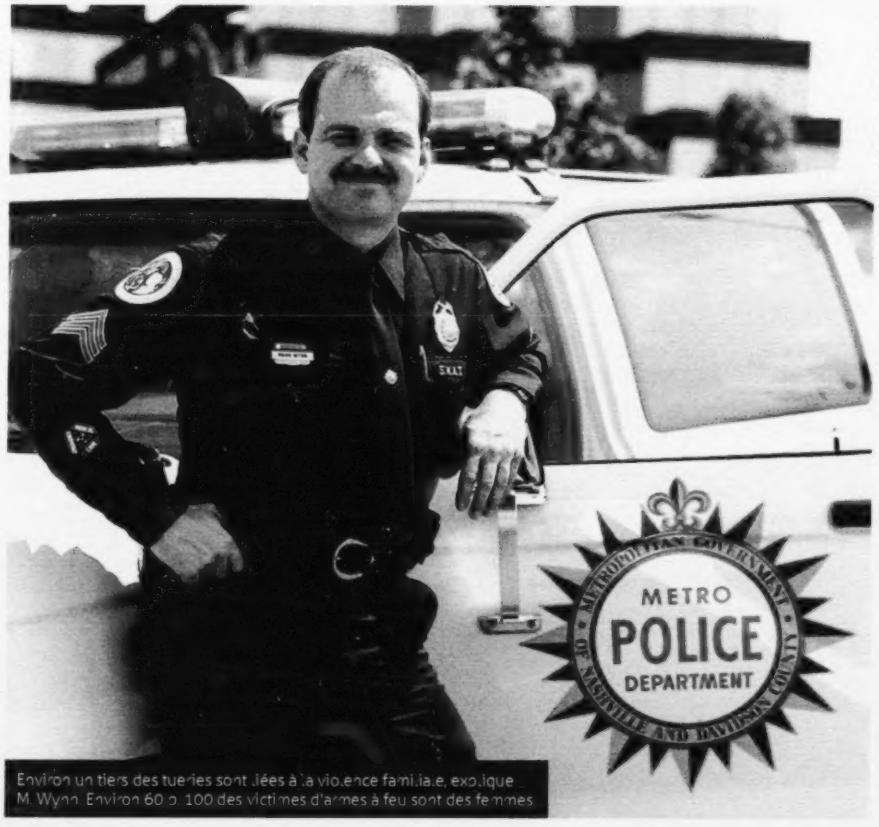

Photo fournie par Mark Wynn

Environ un tiers des tueries sont liées à la violence familiale, explique M. Wynn. Environ 60 p. 100 des victimes d'armes à feu sont des femmes.

AVEZ-VOUS DES CONSEILS À DONNER AUX POLICIERS QUI INTERVIENNENT SUR DES CAS SEMBLABLES?

De nombreux abuseurs usent des mêmes tactiques avec les policiers que celles qu'ils utilisent avec leurs victimes. C'est ce qu'on appelle le cercle du pouvoir et du contrôle. L'abuseur isole sa victime et l'empêche d'obtenir de l'aide; il éloigne le policier de la victime. Il intimide et contraint la victime et il fait de même avec le policier. Il utilise les enfants contre la victime et le policier. Il invoque la prérogative masculine face à la victime et au policier : « C'est ma femme et je fais ce que je veux ». Il tuera la victime et le policier.

Lorsque vous enquêtez sur un cas de violence familiale, observez comment le suspect se comporte avec vous — parce qu'il en fait autant avec ses victimes. S'il a une attitude défensive, c'est un indice. Et son comportement devrait être documenté dans le rapport de police pour étayer la poursuite. Souvent, le policier se focalise sur ce que Monsieur ou Madame dit et omet de noter comment l'abuseur s'adresse à lui, alors que c'est très important.

Je veux que les policiers soient en sécurité. Chaque fois qu'ils cognent à la porte d'une famille, ils risquent leur vie pour quelqu'un qu'ils ne connaissent même pas. J'aimerais qu'ils aient le maximum d'information avant même d'intervenir. Et je souhaite qu'ils se mettent une minute dans les souliers de la victime pour comprendre dans quel état d'esprit elle se trouve. L'empathie est un des meilleurs outils.

L'entrevue a été modifiée et condensée par souci d'espace et de clarté.

LA VIOLENCE FONDÉE SUR L'HONNEUR

REHAUSSER LA SENSIBILISATION À UN PROBLÈME COMPLEXE

par le surint. pr. Shahin Mehdizadeh, officier du district de l'Est, Alberta

La violence fondée sur l'honneur (VFH) est un crime courant, mais essentiellement invisible au Canada. Elle fait des victimes innocentes, mais, malheureusement, la police n'intervient souvent qu'après que les victimes ont subi de graves blessures, voire perdu la vie.

Le quadruple homicide Shafia à Kingston (Ont.) en 2009 a attiré une attention nécessaire sur la notion de VFH ou meurtre d'honneur et sur des infractions connexes comme le mariage forcé et la mutilation génitale féminine. Par conséquent, divers organismes, y compris la communauté policière mondiale, reconnaissent la nécessité non seulement d'élargir leur connaissance du problème, mais également d'améliorer leur démarche de prévention et d'enquête.

Selon des chiffres récents de Statistique Canada, le Canada compte près de sept millions d'immigrants; il s'agit du segment de population dont la croissance est la plus rapide. La diversité culturelle est un atout pour le pays, mais la police et ses partenaires doivent composer avec des difficultés particulières dans de nombreuses collectivités.

DÉFIS DES FORCES DE L'ORDRE

De multiples facteurs expliquent pourquoi les membres de certains groupes culturels n'ont pas tendance à signaler les incidents à la police. Cette sous-déclaration des crimes contre la personne pose des difficultés particulières aux forces de l'ordre, notamment parce que cela empêche celles-ci et leurs partenaires d'offrir une protection adéquate aux victimes. Parmi les facteurs, citons :

- Méfiance à l'égard de la police et relations tendues avec elle (et d'autres organismes)
- Crainte des préjugés défavorables
- Barrière linguistique
- Préoccupations sur le plan de l'immigration
- Dépendance financière des membres de la famille
- Crainte d'une intensification de la violence de la part des membres de la famille et de la collectivité
- Amour pour les membres de la famille (malgré les actes de violence)
- Une autre difficulté tient au manque de connaissance et de compréhension de la VFH. Aspect essentiel de cette réalité, les auteurs de tels crimes justifient leurs actes par une interprétation personnelle des idéologies et croyances de la culture.

Dans les cas soupçonnés de violence fondée sur l'honneur, un spécialiste en la matière peut conseiller l'enquêteur pour l'aider à recueillir des preuves et à protéger la victime

QU'ENTEND-ON PAR HONNEUR?

Le terme violence fondée sur l'honneur est généralement défini comme un comportement criminel que son auteur estimait nécessaire ou acceptable pour protéger ou défendre l'honneur de la famille ou de la communauté.

La VFH n'est pas un terme juridique et plusieurs condamnent l'emploi des mots honneur et violence dans une même expression. Mais il continue d'avoir cours pour mettre le mobile du crime en contexte.

En gros, ces crimes sont commis contre d'innocentes victimes vulnérables pour les forcer à faire ce qui est moralement « juste » selon l'interprétation que donne l'auteur de valeurs et de pratiques acceptables. La culture et la religion sont souvent invoquées pour légitimer des actes de violence. Cela dit, aucune culture ou religion ne sanctionne de tels comportements.

Les victimes de VFH et de mariages forcés sont surtout des femmes et des fillettes, mais des hommes et des garçons peuvent également y être assujettis.

Une des difficultés qui se posent à l'enquête est que ces crimes sont commis par des membres de la famille immédiate. Il est donc difficile d'obtenir des preuves parce que les proches – ainsi que la victime – sont rarement disposés à fournir des preuves préjudiciables contre un des leurs.

Les policiers doivent être aptes à cerner les menaces et les risques et à prendre les mesures voulues pour mener leur enquête. Celle-ci pourra nécessiter le concours de spécialistes en la matière au sein du service de police ou de l'extérieur.

LES COMPLEXITÉS DU CONTEXTE

La méthode et le lieu de l'entrevue, la per-

sonne qui l'effectue et la nécessité de veiller à ce que les membres de la famille ne soient pas présents sont cruciaux pour obtenir les faits et poursuivre l'enquête.

Par exemple, lorsque la police fait face à des obstacles à la communication avec des immigrants, la solution de facilité consistait à demander l'assistance d'un membre de la famille pour l'entrevue. À l'occasion, les policiers ont interrogé une victime éventuelle en présence de membre de la famille. Mais dans les cas de VFH, c'est à proscrire.

Un spécialiste en la matière peut fournir des suggestions ou des conseils pour aider l'enquêteur à obtenir les meilleurs éléments de preuve et à protéger la victime. Si on ne s'y prend pas bien, les conséquences pour la victime peuvent être graves.

Une fois l'accusation établie, le plus important consiste à dresser un plan exhaustif de sécurité et à évaluer les risques pour la victime. Ainsi, dans le cas d'une épouse qui présente des éléments de preuve contre son mari, les enquêteurs doivent tenir compte de la menace posée contre l'épouse par son mari, la famille de celui-ci, voire les membres de sa propre famille et la communauté. De telles divulgations peuvent être perçues comme une trahison qui jette l'opprobre sur la famille entière et la communauté culturelle en général.

Il en va de même pour l'enfant victime qui va à la police pour signaler un crime commis dans sa famille (contre lui ou contre un autre membre de sa famille). L'enquêteur doit évaluer les risques sous plusieurs angles et collaborer avec ses partenaires pour protéger la victime.

Le Canada s'est taillé la réputation d'être l'un des meilleurs endroits au monde où vivre. Cet attrait est la raison qui porte de nombreux immigrants à y élire domicile (moi y compris). La police a le devoir d'assurer un environnement sûr pour tous ceux qui font ce choix. S'il est encourageant de voir les initiatives mises en œuvre ces dernières années pour sensibiliser les gens à la réalité de ces crimes, il faut faire davantage.

LA PROCHAINE ÉTAPE

Un meilleur programme de sensibilisation des immigrants favoriserait des liens de confiance entre la police et ces groupes. Le milieu policier au pays cherche des moyens de recruter des hommes et des femmes de différents groupes afin de mieux représenter la diversité culturelle du Canada. Une meilleure compréhension des cultures et religions est essentielle pour permettre à la police de mieux servir la population. Sans ce lien de confiance, les crimes fondés sur l'honneur ne seront jamais déclarés.

Nouer le dialogue avec les groupes culturels est aussi essentiel. Si ceux-ci sont mieux renseignés, ils pourront davantage résoudre la VFH de l'intérieur. Il s'agit pour la police de collaborer avec des groupes de femmes ethniques, Condition féminine Canada et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, entre autres.

Un modèle de concertation s'impose pour aborder les enjeux de la VFH et des mariages forcés. Un organisme ne peut assumer seul ce mandat. La sensibilisation des nouveaux arrivants est aussi importante : ces derniers doivent connaître leurs droits dans leur pays d'accueil et savoir où trouver de l'aide et de la protection.

Il importe d'assurer un service impartial à chaque citoyen sans égard à sa culture, à sa religion et à la couleur de sa peau. Le moindre signe de partialité et de stéréotype compromet la confiance envers la police.

Enfin, les policiers doivent être dotés d'outils et des connaissances voulues. La GRC a déjà conçu un cours de base en ligne et d'autres services de police canadiens ont élaboré une formation de sensibilisation générale. Une formation approfondie est essentielle pour les agents sur le terrain et pour développer un bassin de spécialistes sur le sujet.

La réalité est que les crimes fondés sur l'honneur surviennent et font de nombreuses victimes. Le moment est venu pour la communauté policière du pays de mettre en place d'autres initiatives axées sur la sensibilisation et la collaboration qui permettront de faire progresser les choses.

UN WEBINAIRE TRAITANT DE LA VIOLENCE FONDÉE SUR L'HONNEUR

par Eric Stewart

L'automne dernier, des policiers et des procureurs de tout le Canada ont été invités à assister à un webinaire sur la violence fondée sur l'honneur. Axé sur le mariage précoce et forcé, les crimes d'honneur et la mutilation génitale des femmes, le webinaire mettait en lumière le fait que la violence fondée sur l'honneur est une situation difficile et rarement signalée.

Hoori Hamboyan, avocate du ministère de la Justice, Isobel Granger, s.é.-m. du Service de police d'Ottawa, et Meaghan Cunningham, procureure de la Couronne, étaient les conférencières invitées. Elles ont présenté les enjeux propres à cette violence et une façon pour les policiers de mieux l'aborder.

« Faire éclater les stéréotypes entourant la violence fondée sur l'honneur et donner une idée de ce à quoi peut ressembler un cas de violence fondée sur l'honneur étaient au nombre de nos objectifs, explique M^me^ Hamboyan. Un cas peut sembler anodin au début, puis aboutir à la mort très rapidement. L'accent est mis sur la compétence des policiers à travailler avec les diverses communautés culturelles en délaissant jugements et stéréotypes au profit de l'ouverture pour inciter les citoyens à leur demander de l'aide. »

M^me^ Hamboyan souligne que la violence fondée sur l'honneur présente des défis uniques pour les enquêteurs et les procureurs, car ce genre de cas comporte souvent de multiples contrevenants, des figures d'autorité de l'extérieur de la famille, voire du pays, ainsi que des valeurs culturelles méconnues des enquêteurs.

Toutes les formes de violence fondée sur l'honneur et de cruauté – du mariage forcé à la mutilation génitale des femmes – sont abordées dans le webinaire. Policiers et procureurs de partout au pays ont été invités à assister à ce webinaire de deux heures, présenté en anglais avec traduction simultanée en français.

VICTIMISATION DES AÎNÉS

LA POLICE DE CALGARY S'ATTAQUE AUX DÉLINQUANTS

par Serg. Avril Martin, Équipe d'intervention en cas de maltraitance envers les aînés, Service de police de Calgary

Un homme de 86 ans victime de violence physique et d'exploitation financière par son fils.

Un homme de 58 ans inculpé pour voies de fait et menaces à l'égard de sa mère âgée emménage dans son sous sol pour faire pression afin de lui soutirer de l'argent.

Une femme âgée de 79 ans aux vastes antécédents de violence physique et émotionnelle non déclarée de la part de son époux de 82 ans signale avoir été frappée, secouée et menacée par lui.

Et ce ne sont que quelques-uns des cas signalés à l'Équipe d'intervention en cas de maltraitance envers les aînés (EICMA) dans l'année écoulée.

Établie en 2011, l'Équipe constitue un partenariat entre le Service de police de Calgary (SPC), CARYA (anciennement les Calgary Family Services) et le centre Kirby. Celui-ci offre des renvois directs à l'EICMA, tandis que des travailleurs sociaux de CARYA et des membres du SPC assurent une intervention auprès des aînés victimisés. Environ 80 p. 100 des renvois se font directement à partir des demandes d'intervention de la police.

L'Institut canadien de recherche sur le droit et la famille a effectué une évaluation exhaustive du projet pilote de l'EICMA entre 2011 et 2014. Le projet a été financé à même le Safe Communities Innovation Fund. Aujourd'hui, l'Équipe est entièrement fonctionnelle.

L'Équipe a pour objectif de réduire la victimisation des aînés en offrant un éventail de services multidisciplinaires. Elle offre des services directement aux victimes de 65 ans et plus vivant à Calgary, qui ont une relation de confiance avec leur agresseur (conjoint, membre de la famille, petits-enfants, enfants adultes, soignants) et contre lesquelles on soupçonne qu'un délit criminel a ou aurait été perpétré.

Une infraction criminelle peut comprendre la violence physique ou sexuelle, la négligence, l'exploitation financière et la fraude, ainsi que la violence psychologique. Pour l'EICMA, les cas de violence envers les aînés dans une relation de confiance excluent les délits perpétrés par un inconnu.

LA NATURE DÉLICATE DE LA DYNAMIQUE FAMILIALE

Beaucoup de facteurs, notamment la dynamique familiale, peuvent être en cause dans ces cas : aînés aux prises avec des problèmes d'isolement, de mobilité ou de capacité cognitive, l'absence d'appuis sociaux et la dépendance d'autrui. Le SPC estime qu'une solide intervention communautaire coordonnée s'impose pour relever la sensibilisation et prévenir ces crimes ou intervenir à leur égard.

Durant le projet pilote, on a recueilli des données sur le genre de mauvais traitements signalés à la réception des dossiers : la violence verbale domine les dossiers, suivie de l'exploitation financière et de la violence émotionnelle. Plus des deux tiers des victimes âgées vivaient avec leur abuseur présumé et les abuseurs présumés les plus courants étaient les enfants adultes suivis du conjoint ou du partenaire.

L'EICMA enquête sur les dossiers ayant une dimension criminelle. Elle comprend deux policiers travaillant de concert avec deux travailleurs sociaux, ainsi que deux policiers supplémentaires qui enquêtent principalement sur les dossiers n'exigeant pas d'expertise ou de ressources en travail social. Lorsque le dossier ne relève pas du criminel, il est renvoyé aux partenaires communautaires aux fins de suivi et de soutien.

L'Équipe traite d'un éventail de cas impliquant différentes formes de maltraitance, souvent combinées.

Exploitation financière : En février 2015, l'Équipe a enquêté sur le cas d'un homme de 62 ans qui souffraient de complications postpolio et d'un ami en qui il avait confiance, âgé de 63 ans. La victime était confinée à un fauteuil roulant et l'« ami » a offert de faire ses courses. Elle a autorisé son ami à utiliser sa carte de crédit et sa carte de débit pour faire l'épicerie et acheter de l'essence en échange des courses, mais pas d'autres achats. La victime a constaté plusieurs transactions non autorisées sur ses cartes totalisant plus de 28 000 $.

L'enquête a entraîné la délivrance d'ordonnances de communication de dossiers financiers, de vidéos et d'instantanés des transactions, ainsi que le dépôt d'une accusation de vol de plus de 5 000 $. L'EICMA a communiqué avec les services de transition et de soins à domicile pour accélérer le déménagement de la victime dans un établissement de soins, puis a rencontré les membres de la famille pour faciliter

Des membres du Service de police de Calgary en compagnie de citoyens lors d'un rassemblement durant la journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées. Un Canadien sur cinq connaît un aîné victime de maltraitance.

Service de police de Calgary

une demande de procuration et, enfin, a assuré la protection du reste des fonds de la victime. L'accusé a plaidé coupable durant l'instance qui s'est soldée par une ordonnance de sursis.

Violence physique et exploitation financière : En juin 2015, l'EICMA a enquêté sur le cas d'un homme de 86 ans qui a été victime de violence physique et d'exploitation financière de la part de son fils. Les membres de l'Équipe ont transporté la victime à un foyer d'hébergement et obtenu une ordonnance de protection d'urgence.

Le fils courant toujours, l'Équipe a obtenu un mandat d'arrestation à son égard. Le fils est revenu et a forcé l'accès au logis, enfreignant l'ordonnance de protection et agressant de nouveau son père, ce qui a provoqué l'hospitalisation de ce dernier. L'EICMA a facilité l'évaluation des capacités de la victime en prenant contact avec les médecins à l'hôpital.

Comme il n'y avait personne apte ou disposé à assumer la garde de la victime, l'EICMA a contacté le Bureau du Tuteur et curateur public, qui a assumé la garde.

Exploitation financière : En août 2015, l'Équipe a pris connaissance d'un homme de 90 ans victime d'exploitation financière par un ami de confiance de 50 ans qui a dépensé plus de 160 000 $ à l'insu et sans le consentement de la victime. L'enquête a donné lieu à la rédaction et à l'obtention de plusieurs ordonnances de communication, à l'interrogation de plusieurs personnes et à la consultation de la Couronne. Elle suit son cours.

Exploitation financière : En septembre 2015, l'EICMA a enquêté sur un locataire âgé de 34 ans qui aurait volé des chèques à son propriétaire âgé. L'homme a été accusé d'usage de faux et s'est vu imposer des conditions de non-communication – directe ou indirecte – avec le propriétaire. L'EICMA suit le dossier de près; une vérification de routine auprès du propriétaire a révélé que le prévenu se cachait dans un local d'entreposage.

L'Équipe a arrêté le délinquant et porté contre lui deux chefs d'accusation de violation d'une ordonnance de probation. Elle a collaboré à l'admission de l'homme de 74 ans à l'hôpital, recommandé l'obtention d'un lieu d'hébergement et d'évaluations de la capacité cognitive, et informé la famille au sujet d'une directive personnelle et d'une procuration. Par suite de l'intervention, l'aîné a pu rentrer chez lui et vivre en sécurité, de façon épanouie et avec le soutien nécessaire au sein de la collectivité.

Violence physique et exploitation financière : Simultanément, l'EICMA a enquêté sur le cas d'un homme de 58 ans accusé de voies de fait et de proférations de menaces à l'égard de sa mère de 79 ans. Peu après, la fille de la victime a informé l'Équipe que le fils vivait dans le sous-sol de sa mère, en violation de son engagement, et faisait pression sur elle pour obtenir de l'argent. L'EICMA a arrêté le fils pour violation de son engagement et expulsé une autre personne indésirable des lieux à la demande de la mère. Celle-ci demeure actuellement dans un milieu sain, exempt de violence, avec l'appui de sa famille et de ses amis.

Violence physique et psychologique : L'EICMA a enquêté sur un cas de violence au foyer entre un homme de 85 ans et sa femme de 79 ans. Il existe de vastes antécédents de violence physique et émotionnelle non signalée et un incident récemment signalé où l'agresseur a frappé, malmené et menacé la victime.

Une entrevue accusatoire a abouti à l'aveu de culpabilité et au dépôt de deux accusations criminelles. L'Équipe a maintenu son appui à la victime tandis que celle-ci a été transférée d'une maison de refuge à un logement pour aînés subventionné par l'État où elle demeure actuellement – heureuse et à l'abri de toute violence conjugale.

CONCLUSION

Avec un taux annuel estimatif de 9 000 aînés victimes de maltraitance à Calgary, l'EICMA joue un rôle essentiel.

Outre l'enquête sur ces crimes graves, l'Équipe participe à des initiatives avec ses partenaires communautaires afin de sensibiliser les gens à la maltraitance envers les aînés, enseigner à ceux-ci à se protéger contre la violence et la fraude, et renseigner sur les ressources communautaires disponibles.

UNE ÉCOLE DE POLICE POUR LES AÎNÉS

par Deidre Seiden

Soucieuses de mieux protéger les personnes âgées au Manitoba, la GRC et la Manitoba Association of Senior Centres (MASC) ont créé un programme de prévention amusant et innovant qu'elles ont baptisé Police Academy: Older Adult Division.

Ce programme traite de la maltraitance des aînés, de la fraude, des arnaques, de la planification de l'avenir et de la sécurité personnelle et médicamenteuse.

« La maltraitance des aînés est l'un des plus importants sujets, souligne Connie Newman, directrice générale de MASC. Nous croyons tout savoir, mais les choses changent rapidement lorsqu'on vieillit. Et lorsqu'on parle de maltraitance des aînés, surtout d'exploitation financière, on ne réalise pas toujours qu'elle est souvent intrafamiliale. »

M^me^ Newman croit que le programme est un bon moyen de parler de la maltraitance des aînés et d'autres problèmes de sécurité, afin que les gens puissent les reconnaître et, idéalement, les prévenir.

Des aînés lui ont confié qu'ils s'étaient sentis humiliés de s'être fait escroquer par des criminels. D'autres qui avaient suivi le programme de l'école de police ont su éviter ces arnaques parce que, selon leurs propres dires, ils étaient préparés et savaient ce qu'il fallait faire.

Ceux qui ont suivi le programme sont d'ailleurs invités à devenir des mentors et à relayer l'information.

« Ce sont des passeurs de relais qui aident à diffuser le message de prudence aux amis, à la famille et aux voisins, explique le serg. Rob Lockhart, des Services nationaux de prévention du crime de la GRC de Winnipeg. C'est un bon sujet de conversation. »

Depuis sa création en 2009, le programme de six semaines est offert à raison d'au moins cinq sessions par année, animées pour la plupart par des membres de la GRC et de la police locale, ainsi que des experts de la communauté.

DES RELATIONS SAINES

SENSIBILISER LES JEUNES POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE FAMILIALE

par Eric Stewart

Les fréquentations sont compliquées, surtout quand on est adolescent. Des émotions violentes jumelées à l'inexpérience peuvent former un cocktail toxique – qui peut mener à des relations malsaines, voire violentes.

Mais de nouvelles initiatives lancées par la GRC et d'autres organisations au pays cherchent à sensibiliser les ados au danger de telles relations.

RÉVÉLATION D'UNE RÉVOLUTION

La dét. Tonya Dupuis avait un problème. On était en 2014, et le Groupe de la violence familiale du service de police d'Abbotsford (C.-B.) avait été chargé de sensibiliser les écoles locales aux relations de violence chez les adolescents. La dét. Dupuis, qui a mis sur pied le groupe en 2009, était frustrée du manque de ressources disponibles pour ces ateliers.

« La documentation sur les relations entre adolescents était rare, explique la dét. Dupuis. La violence familiale étant un sujet délicat, les gens ont parfois peur d'en parler. Nous voulions aborder le problème sans détour. »

Puis l'idée lui est venue de créer une vidéo contemporaine qui montrerait avec réalisme une relation de domination et de violence. La dét. Dupuis, avec le soutien de son chef, Bob Rich, a travaillé avec une compagnie de production locale pour réaliser le court métrage, intitulé *Reveal'ution*.

Le film suit l'évolution d'une relation adolescente toxique en montrant ses conséquences pour tout le monde, de la victime à ses amis en passant par les témoins. Il s'agit d'un regard intime et cru sur une relation de violence, mais aussi d'un cri de ralliement à l'intention du public, afin de l'inviter à s'élever contre ces situations.

« La vidéo surprend bien des jeunes, précise la dét. Dupuis. Nombre d'entre eux acquiescent en voyant le film. Ils voient le lien entre ce dont on parle et leur réalité quotidienne. Ils s'identifient à la situation, ce qui est particulièrement troublant. »

SENSIBILISATION CHEZ LES AUTOCHTONES

La vidéo n'est pas le seul moyen de sensibilisation utilisé pour résoudre la violence dans les relations. L'Ontario Federation of Indian Friendship Centre se consacre depuis cinq ans à élaborer son propre programme – Kizhaay Anishinaabe Niin (en français, Je suis un homme bon).

Le programme aborde la violence dans les communautés autochtones en offrant une formation individualisée, des services de counselling et des activités à plus de 150 hommes dans la dernière année.

« Dans les communautés, la plupart des gens me disent avoir eux-mêmes été témoins, enfants, de la violence contre leur gardienne » , précise Chris Taylor, un moniteur du programme Je suis un homme bon. « Ils me disent qu'il est rare pour eux d'avoir eu un modèle masculin sain, ou même d'avoir eu un père. En intervenant auprès d'eux, nous trouvons des hommes sains que nous érigeons en modèles. »

Être exposé à la violence étant enfant augmente sensiblement le risque d'être impliqué dans la violence une fois adulte, comme victime ou agresseur. Le programme Je suis un homme bon vise à créer un réseau d'hommes sains, bienveillants – afin de contribuer à rompre le cycle de violence qui persiste depuis des générations dans de nombreuses communautés.

« Nombre des finissants du programme offrent leadership et soutien chez les plus jeunes hommes, précise Chris Taylor. Ce sont souvent les gars qui inspiraient de la crainte dans la communauté; désormais, ils ont apporté des changements sains dans leur vie et sont devenus des modèles de comportement pour les jeunes. »

Un soutien solide de la communauté et des modèles de rôle sains contribuent à la sensibilisation continue des jeunes, leur montrant à quoi ressemble une relation saine – et les encourageant à éviter les choix risqués.

SENSIBILISATION PRÉCOCE

Le sujet de la violence familiale étant moins tabou, de plus en plus d'organismes prennent conscience des risques inhérents aux relations chez les jeunes. La GRC a lancé plusieurs campagnes à l'intention des ados, y compris le programme #amourSain dans les médias sociaux et des DiscussionsGRC sur les relations de violence. Des organismes sans but lucratif et les services de police, entre autres, lancent leurs propres initiatives pour toucher le segment difficile à joindre, mais crucial, des ados.

« En tant que forces de l'ordre, nous ne devons pas hésiter à aborder la violence dans les relations, explique la dét. Dupuis. Il nous faut toucher les plus jeunes. Ces relations néfastes ont cours à un âge encore plus précoce; je pense que nous devons tous – dans toutes les disciplines – commencer à en parler auprès du segment des plus jeunes. Sensibilisation et prévention sont primordiales. »

Service de police d'Abbotsford

Reveal'ution décrit la relation violente qu'entretiennent deux élèves du secondaire, Jessie (Tianna Sarra) et Brady (Tage Castonguy).

LES FAITS

FRAUDE FISCALE

L'imposition est un fait de civilisation depuis environ 3 000 ans avant l'ère chrétienne. Les pharaons d'Égypte levaient des impôts sous forme de travail, les rois du Moyen-Âge, sous forme de produits agricoles. Déjà, des contribuables trouvaient des façons de se soustraire au paiement exigé. La fraude fiscale, pour laquelle la loi prévoit habituellement des sanctions, priverait les gouvernements de milliards de dollars à l'échelle mondiale.

La fraude fiscale consiste à prendre des moyens illégaux pour éviter de payer des impôts, pour gonfler des déductions ou pour cacher de l'argent au fisc. C'est un crime puni par la loi dans beaucoup de pays, y compris au Canada.

Quant à elle, l'évasion fiscale consiste à minimiser ses impôts par des moyens licites. Si l'utilisation de comptes bancaires à l'étranger respecte la lettre de la loi, elle n'en respecte pourtant pas souvent l'intention, et bien des gouvernements tentent de mettre fin à cette pratique.

En 2016, le gouvernement canadien a injecté 444 millions de dollars à l'Agence du revenu du Canada pour accroître sa capacité de détecter la fraude fiscale, de vérifier les comptes et de poursuivre les délinquants. L'investissement devrait lui permettre de percevoir 2,6 milliards de dollars de nouveaux impôts au cours des cinq prochaines années.

La loi n'interdit pas aux Canadiens de détenir des comptes bancaires à l'étranger pour la gestion de leurs affaires. Mais James Henry, économiste et chargé de cours aux universités Columbia et Yale, a affirmé au *Toronto Star* : « Il y a légal, et il y a correct. L'esclavage était légal. Le travail des enfants était légal. Mais cette manœuvre ne sert aucune fin sociale. Aucune. »

Des Canadiens ont déclaré détenir 199 milliards de dollars dans des paradis fiscaux, nous dit Statistique Canada. Or selon bien des experts, ce chiffre n'est qu'une fraction des avoirs canadiens à l'étranger, largement non déclarés. Le fisc est probablement privé de milliards de dollars en revenus.

Il y a eu en 2014 aux É.-U. 75 836 dossiers de fraude fiscale. De ce nombre, plus de 700 personnes ont été mises à l'amende et ont dû verser en moyenne 167 000 $ au fisc.

Ces fraudeurs, pour la plupart, n'avaient pas d'antécédents criminels et avaient en moyenne 50 ans au moment d'être condamnés.

Aux É.-U., le programme de récompense des dénonciateurs de l'Internal Revenue Service (IRS) remet 30 p. 100 des sommes recouvrées à l'employé qui dénonce son employeur pour fraude fiscale.

L'IRS rapporte que 84 p. 100 des Américains estiment qu'il n'est absolument pas acceptable de frauder le fisc.

Selon une étude publiée par l'université du Wisconsin, jusqu'à 19 pour cent des revenus aux É.-U. ne sont pas dûment déclarés à l'IRS, ce qui représente une perte d'environ 500 milliards de dollars par année.

La même étude montre la corrélation entre la fraude fiscale et le taux d'imposition, le taux de chômage, le PIB par habitant et l'insatisfaction à l'égard du gouvernement.

L'argent transféré dans des paradis fiscaux est à l'abri du fisc, mais il peut servir au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent et à la corruption.

Selon les estimations de la Commission européenne, mille milliards d'euros échappent chaque année à l'Union européenne en raison de la fraude et de l'évasion fiscale.

Mossack Fonesca, cabinet d'avocats établi au Panama, s'est récemment inscrit au palmarès de la fraude fiscale. Chef de file mondial en création de sociétés fictives – dont la seule utilité est de transférer ou d'accumuler de l'argent –, le cabinet a aidé de nombreux étrangers à frauder le fisc.

Les « Panama Papers », qui comptent des milliers de dossiers internes de Mossack Fonesca, ont mis au jour plus de 200 000 sociétés étrangères établies pour des gens de plus de 200 pays – des dirigeants politiques, des milliardaires et des vedettes du R.-U., des É.-U., de l'Islande et d'ailleurs, qui font dorénavant l'objet d'enquêtes pour fraude fiscale.

L'Organisation de coopération et de développement économiques a établi une nouvelle norme mondiale pour l'échange automatique de renseignements afin de réduire la possibilité de fraude fiscale. Elle entrera en vigueur au Canada en 2017 et permettra l'échange de renseignements financiers sur les détenteurs de comptes étrangers avec leur pays de résidence.

— Rédigé par Amelia Thatcher

FAIRE ÉCHEC AU CRIME À L'AIDE D'ALGORITHMES

MATHÉMATICIENS ET POLICIERS DE SASKATOON FONT ÉQUIPE

par Amelia Thatcher

Voici qu'un garçon de huit ans de Saskatoon (Sask.) est porté disparu. Les enquêteurs s'activent en tous sens pour trouver des pistes – l'enfant pourrait être n'importe où. Dans le meilleur des cas, il a fait une fugue et reviendra bientôt; dans le pire des cas, il a été enlevé.

Où la police doit-elle chercher? Grâce à un nouveau laboratoire informatique, le service de police de Saskatoon (SPS) espère, à l'aide de chiffres, pouvoir prévoir, prévenir et résoudre les cas d'enfants disparus.

« Je ne suis pas mathématicien, je ne comprends rien aux algorithmes, avoue le chef adjoint du SPS Jeff Bent, policier depuis plus de trente ans. Mais il est temps de reconnaître la capacité de l'analytique prédictive à aider la police à faire appliquer la loi et à élucider des crimes. »

D'où le recours du SPS et du ministère provincial de la Justice à des informaticiens et à des mathématiciens de l'université de la Saskatchewan. L'équipe de chercheurs s'attaquera aux problèmes que la surabondance de données cause à la police afin d'empêcher la perpétration d'actes criminels. Leur première tâche consistera, dans le cadre du projet Missing Persons, à retrouver des enfants disparus.

« Certains de ces enfants vont finir sur le marché du sexe, qui transcende toutes les frontières, municipales ou autres, analyse Brian Rector, directeur exécutif, Ministère de la Justice. Parvenir à compiler toutes ces données pourrait nous permettre de sauver des vies. »

Dès cette année, le Saskatoon Police Predictive Analytics Lab (SPPAL) analysera des données de la GRC, des services de police municipaux de Saskatchewan et des services d'aide à l'enfance pour brosser un tableau des facteurs de risque, des tendances et des comportements fréquents chez les jeunes portés disparus. Pour chaque enfant, le SPPAL évaluera la probabilité qu'il soit porté disparu, et en cas de disparition, il se servira de ces données pour le retrouver.

« Nous ne faisons pas que maintenir l'ordre : nous nous efforçons d'empêcher que des crimes soient commis, commente le chef adjoint Bent. Nous comptons sur le labo pour nous permettre d'intervenir plus tôt dans la vie des personnes vulnérables qui risquent de devenir des victimes ou des criminels. ».

MÉTHODE CHIFFRÉE

Logé au quartier général de la police de Saskatoon, le nouveau laboratoire, d'apparence modeste et banale, est rempli d'ordinateurs ronflants et d'informaticiens affairés qui épluchent des milliers de fichiers pour dégager les tendances et habitudes caractérisant les victimes et les malfaiteurs.

La plupart des services de police se servent déjà de données statistiques pour tracer le portrait de la criminalité et, par ciblage des points chauds, repérer les régions les plus touchées par le crime.

Bon nombre de services de police, dont le SPS, poussent maintenant plus loin leur utilisation des calculs en masse : délaissant les méthodes statistiques traditionnelles, ils s'intéressent, armés d'algorithmes, au calcul de probabilités et aux caractéristiques des grands ensembles.

« Ce type d'analyse de données est employé par toutes sortes d'organisations, alors pourquoi pas par la police? », fait valoir Daniel Anvari, chercheur à l'université de la Saskatchewan.

Ce genre d'exploration de données, appelée analycique prédictive, sert à toutes les sauces, du calcul de la cote de crédit à la formation d'offres sur mesure aux clients fidèles. La police, elle, s'en sert pour pister individus et incidents pouvant l'aider à prévenir ou à élucider des crimes.

« C'est un outil d'aide à la prise de décisions, commente M. Anvari. L'algorithme ne prend lui-même aucune décision, mais il peut mettre en évidence des choses qui auraient échappé à un regard humain, et révéler l'existence de constantes ou de corrélations insoupçonnées. »

La police a toujours recouru aux techniques et au matériel les plus perfectionnés pour accroître son efficacité, qu'il s'agisse de pistolets radars, de robots ou de quoi que ce soit d'autre. Un logiciel de prédiction n'est qu'un outil de plus dans l'arsenal de la police à l'ère du numérique.

Le SPS entend conjuguer l'emploi de ce logiciel avec d'anciennes pratiques de prévention. Les policiers se serviront des données pour cibler les individus les plus à risque et leur procurer des soins et des services sociaux avant qu'une intervention policière ne devienne nécessaire.

« La police ne se contente pas d'"attraper les bandits". Les problèmes auxquels elle est confrontée ont souvent un caractère social autant que criminel et peuvent être étouffés dans l'œuf », explique Stephen Wormith, professeur de l'université de la Saskatchewan, responsable du SPPAL et directeur du centre d'études en justice et en sciences judiciaires du comportement, qui participe aussi au projet Missing Persons du SPPAL.

Les yeux tournés vers l'avenir, Wormith croit que seules l'imagination et la créativité des membres de l'équipe limitent le choix des projets qu'ils peuvent entreprendre – et cette perspective l'enchante.

« On ne sait pas au juste ce qu'on va trouver. Peut-être rien qu'une confirmation de ce que nous savons déjà, par expérience ou intuition, résume le chef adjoint Bent. Mais nous sommes tous très optimistes. Qui sait? Peut-être ferons-nous une découverte révolutionnaire! »

Le service de police de Saskatoon, le ministère de la Justice et l'université de la Saskatchewan unissent leurs forces pour créer un laboratoire d'analyse, le premier en son genre dans la province.

Chef adjoint Jeff Bent, service de police de Saskatoon

FRANCHIR LA LIGNE BLEUE

LA POLICE DE VANCOUVER RECRUTE UNE CHAMPIONNE DE HOCKEY

Après avoir raflé sa troisième médaille d'or olympique avec l'équipe nationale du Canada, la hockeyeuse Meghan Agosta a décidé qu'il était temps de faire plus de place à son rêve d'une carrière policière. L'agente de 29 ans fait le point sur la transition entre la vie de hockeyeuse étoile et celle de recrue au service de police de Vancouver. Amelia Thatcher l'a rencontrée.

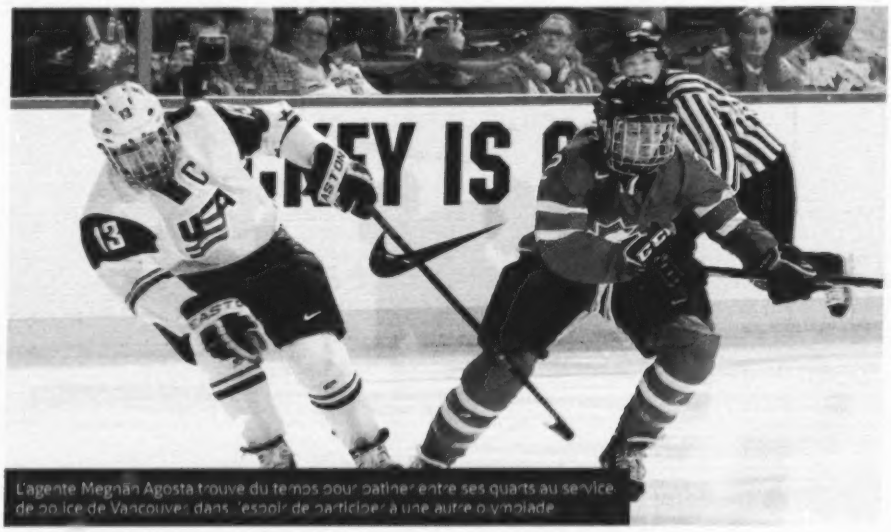

Hockey Canada

L'agente Meghan Agosta trouve du temps pour patiner entre ses quarts au service de police de Vancouver dans l'espoir de participer à une autre olympiade

QUE VOUS A APPORTÉ VOTRE CARRIÈRE AU HOCKEY POUR VOUS PRÉPARER AU TRAVAIL POLICIER?

La police et le hockey ont beaucoup en commun. À commencer par le travail d'équipe, qui me plaît tant. Le hockey et le travail policier ont des retombées positives. Que tu sautes sur la glace ou dans ton uniforme, tu ne sais jamais à quoi t'attendre. Dans un cas comme dans l'autre, il faut toujours s'entraîner pour être prêt à n'importe quelle situation. Il faut être en forme, physiquement et mentalement. Être une athlète professionnelle m'a préparée à rester en forme, à composer avec le stress, à surmonter les difficultés et à comprendre l'importance d'être une équipe.

QUEL EFFET A EU LE TRAVAIL POLICIER SUR VOTRE JEU?

Jouer dans l'équipe canadienne n'est pas un droit, c'est un privilège. Mes quelques années d'expérience au service de police m'ont amenée à gagner en gratitude, en reconnaissance et en humilité. Une habileté que j'ai apprise dans la police et qui m'est utile au hockey est l'art d'improviser, de m'adapter, de surmonter les difficultés. Ça fait partie de mon état d'esprit, de ma préparation mentale. Ça m'a changée et ça a changé mon regard sur le jeu. J'ai pris du leadership, je mets les détails de côté. Je vis le moment présent et je ne tiens rien pour acquis.

QUEL ÉQUILIBRE TROUVEZ-VOUS ENTRE LES DEUX?

Je suis très organisée et je planifie beaucoup. Je vis un jour à la fois et je profite de chaque instant. Quand je suis à Vancouver, je suis toute à mon métier. Le travail policier est plein de dangers, il faut être constamment aux aguets. Quand je travaille, je suis toute là et consciente de ce qui m'entoure; je me concentre entièrement sur mon travail. Depuis que je suis policière, je n'ai pas eu de difficulté à rester en forme. Mon entraînement presque quotidien me permet de rester en forme, autant pour le hockey que pour le travail.

Quand j'ai à jouer pour le Canada, mon esprit décroche du travail policier et se remplit du hockey. Je ne pense pas à ce qui se passe à Vancouver. Je pense à ce que je dois faire pour influencer le cours des choses. C'est toujours ce dont je me préoccupe, que je sois au travail ou au hockey. Depuis toute jeune, j'ai toujours dû planifier, être responsable et résiliente.

DÉCRIVEZ-NOUS UNE SEMAINE TYPIQUE.

Mes semaines sont chargées, entre le travail par quart, l'entraînement et ma vie sociale. Ma famille compte beaucoup pour moi et il me semble important de conjuguer sainement la carrière d'athlète professionnel, le travail à plein temps et le temps à consacrer aux êtres aimés.

QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE DANS TOUT ÇA?

Pouvoir faire du bien aux gens. Bien sûr, j'ai une carrière, mais je l'ai choisie avec passion. Je suis fière de mon travail, j'aime ce que je fais. Les policiers travaillent sans arrêt, nous sommes toujours sur appel. Quelqu'un appelle et nous venons l'aider. Quand tu entres au travail, tu ne sais jamais où on va t'envoyer, quelle vie tu vas toucher, et j'en tire une grande fierté.

EN VOUS PROJETANT DANS LE TEMPS, OÙ VOUS VOYEZ-VOUS?

Trouver le juste milieu entre le hockey et le travail policier a été l'un des défis les plus difficiles que j'aie eu à surmonter. Je fais des sacrifices parce que je veux continuer de représenter le Canada dans divers tournois. Je sais que je peux continuer d'aider le Canada à connaître le succès. Je suis encore jeune; mon leadership, mon expérience et mon talent peuvent contribuer à ramener une autre médaille d'or au Canada. À court terme, donc, mon but est de participer aux prochains Jeux olympiques qui se tiendront en Corée du Sud en 2018.

Du côté policier, je m'applique à apprendre tous les jours. À long terme, je vise de travailler dans une équipe de surveillance, dans une équipe d'enquête et dans une équipe cynophile. Je veux aussi être un mentor pour la relève, faire de la formation pratique et diriger, mais j'ai une bonne trentaine d'années devant moi pour faire tout ça.

Quand je prendrai ma retraite du hockey, je veux fonder ma famille et donner à mes enfants les possibilités que mes parents m'ont offertes quand j'étais enfant.

UN APPUI LOCAL

UN RÔLE DE SOUTIEN POLICIER FONDÉ SUR LES RELATIONS COMMUNAUTAIRES

par Amelia Thatcher

Pour Norman Prentice, devenir membre de la GRC constituait l'emploi rêvé. Mais il y avait un hic – il ne voulait pas déménager.

Après avoir passé 31 ans dans la petite ville de Beechy (Sask.), la pensée de bouleverser sa vie et de déplacer sa famille pour un poste à l'autre bout du pays n'avait aucun sens.

Il s'est donc résigné à l'idée qu'il n'était peut-être pas fait pour le travail policier. Jusqu'à ce qu'il tombe sur une annonce d'emploi au détachement local de la GRC concernant un nouveau rôle de soutien policier : celui de gendarme communautaire.

« J'ai décidé qu'à ce stade de ma vie, je pouvais me lancer, explique M. Prentice, âgé de 52 ans. Le plus important, c'est que je n'allais pas devoir déménager. Les gens de mon entourage étaient très contents pour moi. »

L'offre d'emploi a attiré des candidats des Territoires du Nord-Ouest, du Manitoba, de la Saskatchewan et de la C.-B., où le poste est mis à l'essai. Des hommes et femmes de tous âges et de diverses cultures et antécédents ont soumis leur candidature; certains avaient de l'expérience du travail de police, d'autres non.

La première troupe de gendarmes communautaires a été promue en février 2016, et les nouveaux membres sont retournés au détachement de leur localité. Ils mettront à profit leurs compétences nouvellement acquises, ainsi que leurs relations dans la collectivité, pour servir dans leur ville.

UN VISAGE CONNU

Il y a deux ans, la GRC a décidé de créer le poste de gendarme communautaire. Distinct du gendarme aux services généraux, qui est membre régulier, le gendarme communautaire joue un rôle particulier.

« C'est une personne de la localité qui veut y apporter sa contribution, précise Mike Lahache, analyste des politiques aux Services nationaux de prévention du crime (SNPC) à la GRC. Quelqu'un qui a des liens étroits dans la communauté et qui connaît bien les gens. »

Le poste s'adresse à ceux qui ont une présence active et établie dans la collectivité. L'âge moyen des gendarmes de la première troupe oscille autour des 40 ans – ils sont beaucoup plus vieux que la plupart des cadets formés à la Div. Dépôt, l'École de la GRC à Regina (Sask.).

Les gendarmes communautaires soutiennent le travail des membres réguliers, plus particulièrement sur le plan de la participation communautaire et de la prévention du crime. Le programme table sur les liens que les recrues ont noués et la réputation qu'elles se sont taillée dans leur quartier; en retour, elles ont l'assurance de réintégrer leur foyer après la formation.

Comme les membres réguliers sont réaffectés périodiquement à différents détachements partout au pays, ils ont rarement le temps de s'adapter à leur milieu, d'installer leur famille et de bien connaître les résidants, ce qui a des conséquences sur les gens de la localité, qui doivent composer avec un roulement constant et de nouveaux visages.

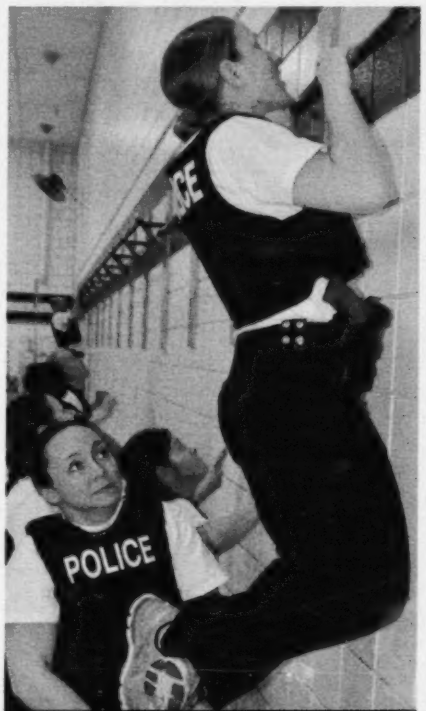

Les gendarmes communautaires reçoivent la même formation au recours à la force, aux armes à feu, à la conduite et aux tactiques de défense policières que les membres réguliers – et ils suivent une formation pratique une fois promus.

GRC

« Ce peut être ardu pour la collectivité, explique Jordan Saucier, également analyste des politiques en prévention du crime aux SNPC. Le programme favorise la présence à long terme dans la collectivité de membres vers lesquels les gens peuvent se tourner. »

Nombre des recrues vivent dans leur collectivité depuis des années, et prévoient y demeurer à long terme. En tant que père de deux enfants et exploitant de deux épiceries locales avec son épouse, M. Prentice est une figure établie à Beechy. Il a également été pompier bénévole, paramédical en soins primaires en disponibilité et coroner pour les détachements locaux.

« Je connais près de 90 p. 100 des gens dans le secteur, précise-t-il. Grâce à mes antécédents, j'espère avoir gagné le respect de mon entourage, ce qui sera utile dans mon nouveau rôle. »

UN RÔLE POLYVALENT

Le gendarme communautaire a pour mandat d'exercer presque toutes les tâches d'un membre régulier : premier intervenant sur le lieu d'un incident, conduite d'une autopatrouille, port d'une arme, visite des écoles et port de l'uniforme, y compris du pantalon à bande jaune.

« Ils s'apparentent en tous points aux membres réguliers, précise M. Lahache. Nous voulions que les titulaires soient le plus polyvalents possible. »

Cela dit, une tâche est exclue de leurs attributions : la réalisation d'une enquête. Leur mandat est davantage axé sur la prévention du crime et la police communautaire que sur la résolution de crimes. Par conséquent, leur formation se limite à 21 semaines, soit trois de moins que celle des membres réguliers.

Nombre des gendarmes nouvellement promus appliqueront leur nouvel arsenal de compétences à la prévention du crime, surtout au sein des enfants et des adolescents de leur localité.

« L'idée d'exercer la prévention dans le travail de police était réellement stimulante, explique la gend. Trina Brace, gendarme communautaire à Moosomin (Sask.). J'espère visiter les écoles afin de permettre

Photo fournie par le gend. Norman Prentice

Le gend. Norman Prentice déjà à l'œuvre dans sa vi..e d'attache de Beechy (Sask.). Lorsqu'il était de service en juin dernier, il a participé au sauvetage d'un couple sur une motomarine en perdition au large

aux gens de mettre un visage sur la police et leur faire savoir qu'en cas de problème, ils peuvent toujours s'adresser à moi. »

La femme de 43 ans avait précédemment touché à l'application de la loi lors d'un stage à l'Agence des services frontaliers du Canada à Saskatoon huit ans auparavant avant de déménager à Moosomin. Dans la petite ville de 3 000 habitants, la gend. Brace a d'abord travaillé au détachement de la GRC comme commis, où les relations avec la communauté l'ont enchanté.

« J'insistais constamment auprès de mon chef de détachement pour qu'il me mette en interaction avec la communauté, précise la gend. Brace. Je voulais ardemment être en contact direct avec les gens, plutôt que de leur parler au téléphone. »

Si elle a travaillé dans un détachement, la gend. Brace n'avait cependant jamais sérieusement envisagé devenir membre de la GRC. Mère de trois enfants, elle ne voulait pas déménager ni séparer les membres de sa famille. Lorsqu'elle a pris connaissance de l'offre d'emploi de gendarme communautaire à la page Facebook de la GRC, le poste de police communautaire fixe à long terme lui semblait la situation idéale.

« Grâce à mes autres activités – au sein du conseil scolaire, comme entraîneur sportif et comme membre du conseil d'administration du centre de ressources pour la famille – j'avais déjà établi de solides relations avec les gens de la collectivité et dans la région », explique-t-elle.

Aujourd'hui, la gend. Brace espère tirer parti des liens noués dans les 11 dernières années à Moosomin pour lutter contre les activités liées à la drogue dans les écoles et contre les crimes contre les biens dans la rue.

COMBLER UN VIDE

Dans les grandes et petites villes ou en milieu rural, le gendarme communautaire est un acteur utile sur le plan de la compréhension culturelle qui permet aux policiers de mieux répondre aux besoins de la localité.

Brandon, au Manitoba, compte une vaste population multiculturelle de nombreux immigrants. Le gend. Samuel Oyenuga vient d'y rentrer après sa formation de gendarme communautaire. Il espère mettre à profit son expérience et ses antécédents d'Afro-Canadien pour établir des liens avec la collectivité et aider les nouveaux arrivants à s'y intégrer.

« Issu d'une autre culture, je jouis d'une perspective différente, explique le gend. Oyenuga. Grâce à mes connaissances, je comprends comment les gens se sentent lorsqu'ils viennent s'établir dans un autre pays et une autre culture. Je peux conseiller et orienter les gens pour résoudre les problèmes éventuels. »

Le gend. Oyenuga est venu au Canada du Nigeria en 2006 pour poursuivre ses études postsecondaires à Winnipeg. À l'obtention du diplôme, il voulait amorcer une carrière en application de la loi et s'est installé à Brandon en 2010 pour travailler comme agent correctionnel. L'annonce du poste de gendarme communautaire l'a inspiré et il a posé sa candidature.

« À mon arrivée à la GRC, je n'ai pas eu à nouer des relations, parce que j'avais déjà établi des contacts, explique-t-il. La plupart de mes collègues à Brandon sont heureux de ne pas avoir à me montrer toutes les ficelles –, je connais le secteur et les gens. »

Grâce à son travail d'agent correctionnel, le gend. Oyenuga a des liens avec le bureau de probation, la Société John Howard pour les anciens détenus, de nombreux organismes non gouvernementaux, la police de Brandon, la Mobile Crisis Unit et l'hôpital régional de Brandon.

« Je peux dire aux gens que je suis ici pour rester et assurer la continuité du service, dit-il. Il importe d'avoir quelqu'un qui connaît les membres de la population et leur culture, qui a établi des liens et qui peut renseigner les nouveaux policiers sur la communauté. »

PERSPECTIVE D'AVENIR

Les 15 membres de la première promotion sont rentrés dans leur secteur d'attache en mars. Les nouvelles recrues et leur collectivité respective ont hâte de voir des changements positifs se profiler à l'horizon.

« Deux écoles m'ont pressentie pour donner des exposés », précise la gend. Brace, qui organise déjà son programme de visites.

De même, de nombreuses personnes dans la ville du gend. Prentice attendaient ardemment son retour pour décourager les délits mineurs, car une série de vols a eu lieu récemment dans le garage de plusieurs voisins.

« Des voisins m'ont dit : 'ta présence sera utile, si les gens savent que tu es de retour, peut-être que cela en dissuadera quelques-uns.' »

Le programme doit être évalué par la GRC d'ici quelques années, mais l'intérêt pour celui-ci se manifeste déjà au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Yukon. Si le projet est une réussite, il sera étendu au reste du pays.

GRC

Maintenir le niveau le plus approprié de connaissance de la situation peut aider à prévenir des erreurs fatales

ÉVITER LES CONSÉQUENCES FATALES

STRATÉGIES DE CONDITIONNEMENT MENTAL POUR LA SURVIE

par John Walker

Dans les années 1970, la formation en survie des policiers a connu un virage après une série de décès parmi les rangs de ces derniers, dont un tragique incident au cours duquel deux criminels lourdement armés ont tué quatre patrouilleurs routiers qui avaient tous moins de deux ans d'expérience, lors d'un contrôle routier apparemment ordinaire à Newhall (Californie).

En décrivant cet incident dans son guide de survie, Tom Kohl a dit que c'était l'un des jours les plus sombres de l'histoire de la police. L'enquête menée après le massacre de Newhall a révélé que les policiers n'avaient pas reçu une formation pratique adéquate[1].

Le présent article porte sur trois méthodes de conditionnement mental qui font aujourd'hui partie de la formation de sécurité opérationnelle. Il donne aussi des exemples concrets fournis par des policiers quant à la manière de les appliquer.

Ces méthodes sont documentées en détail dans l'ouvrage de Charles Remsberg intitulé *Tactical Edge*[2]. Même si elles sont enseignées depuis des décennies, il est utile de les rappeler.

LES 10 ERREURS FATALES

En cherchant sur Internet, on trouve facilement plusieurs listes des erreurs communes du policier et des façons de les éviter. Voici 10 erreurs fatales qu'il vaut la peine de souligner :

- Relâcher sa vigilance, tomber dans l'apathie
- Se faire prendre dans une position vulnérable
- Ne pas percevoir les signes de danger
- Se détendre trop tôt
- Se fier à de fausses impressions ou à des suppositions
- Faire preuve de courage imprudent
- Laisser accumuler la fatigue et le stress
- Ne pas se reposer suffisamment
- Avoir une mauvaise attitude
- Ne pas entretenir son équipement

EXEMPLE : FAUSSES IMPRESSIONS ET SUPPOSITIONS

Au cours d'une poursuite à grande vitesse lancée à la suite d'un vol à main armée, le policier au volant d'un véhicule de patrouille routière identifié a percuté une voiture de police banalisée, causant un accident mortel. Il avait présumé que l'autre conducteur se rangeait pour lui permettre de le dépasser, à force d'avoir été conditionné à penser qu'en temps normal, « *un véhicule qui se trouve devant un véhicule de police dont les gyrophares et la sirène sont activés lui cède toujours la voie* ». Il croyait probablement aussi que les autres véhicules de police dans le secteur utilisaient la même fréquence radio que lui.

En fait, la voiture banalisée s'apprêtait à faire demi-tour après avoir reçu de nouvelles instructions. Son conducteur pensait peut-être que le policier au volant du véhicule identifié avait reçu le même message. Malheureusement, ils utilisaient des fréquences différentes.

L'ÉCHELLE DE VIGILANCE

Dans son ouvrage intitulé *Tactical Edge*, Charles Remsberg présente l'échelle de vigilance, un modèle efficace de connaissance de la situation et de perception du stress qui comporte cinq niveaux. Il est crucial de maintenir le niveau de vigilance le plus approprié.

Blanc : Inconscience de ce qui se passe, rêverie, manque de concentration, cerveau au point mort

Jaune : Vigilance détendue, observation attentive de la situation sans cible particulière

Orange : Menace possible, imprévisibilité, vigilance accrue, attention centrée sur la menace

Rouge : Grand danger imminent, menace de mort, attention étroitement centrée sur la source de la menace (mains, couteau, arme à feu, véhicule)

Noir : Instinct envahissant de combat ou de fuite (panique, paralysie), surcharge visuelle,

perte de concentration et incapacité à prendre une décision

EXEMPLE : INCONSCIENCE DE CE QUI SE PASSE

Alors qu'un policier remplissait des formulaires de contravention dans le stationnement d'une épicerie de banlieue, un témoin a vu un individu manifestement agité s'approcher de lui en criant des injures. Le policier ne lui a prêté aucune attention, a tourné le dos à la menace et a continué à remplir son formulaire. Il était peut-être dans un état d'esprit « blanc », se disant que la situation n'avait rien d'anormal : « *Un autre conducteur qui s'énerve à cause d'une contravention.* »

L'individu a sorti un couteau et s'est précipité vers le policier, qui a paniqué en se retournant (passage du « blanc » au « noir » : stress paralysant). Il a laissé tomber son carnet de contraventions et a jeté les mains en l'air. Même si le policier était armé, il semblait abasourdi et n'a rien fait pour se protéger, selon les dires du témoin. L'assaillant l'a poignardé à mort.

Selon les statistiques sur la sécurité des policiers, une personne hostile munie d'une arme tranchante peut franchir une distance de 3,4 mètres en une seconde.

MYTHES ET FAUSSES CROYANCES

Des entrevues menées avec des policiers dont le partenaire a été tué ou grièvement blessé révèlent que les idées préconçues de ce dernier avaient réduit sa vigilance ou l'avaient amené à réagir de manière inefficace à un danger soudain.

Certaines de ces idées peuvent sembler dépassées à première vue, mais beaucoup d'entre elles persistent et ont donné lieu à des décès dans les dernières années :

- C'est une situation ordinaire.
- Nous sommes deux/j'ai du renfort.
- Il ne se passe jamais rien le dimanche.
- Ce ne sont que des jeunes.
- Ce n'est qu'une infraction au code de la route.
- Ça ne peut pas arriver ici.
- Je peux gérer ça/le stress n'a aucun effet sur moi/je suis armé et formé pour ça.
- Les femmes ne se battent pas et ne commettent pas de crimes violents.

EXEMPLE : LES FEMMES NE BRAQUENT PAS LES BANQUES

À l'extérieur d'une banque où une alarme avait été déclenchée par une journée d'été torride, un témoin a vu un policier crier des instructions à une femme vêtue d'un long manteau de cuir qui se trouvait près de l'immeuble. Comme elle ne réagissait pas, il a couru vers elle en l'avertissant de se mettre à l'abri. La femme, qui venait de braquer la banque et qui cachait un fusil au canon scié sous son manteau, l'a alors abattu. Le policier croyait-il que les femmes ne braquent pas les banques? Peut-être. En tout cas, il n'a pas perçu comme un signe de danger le fait que la femme semblait trop chaudement vêtue pour la température.

Aujourd'hui, la formation en survie des policiers mise sur le conditionnement mental pour neutraliser l'instinct de combat ou de fuite provoqué par un stress extrême, les erreurs d'inattention ou de perception et les mythes. Mais d'autres moyens de prévention existent.

SUPERVISION AU SEIN DU DÉTACHEMENT

Il est essentiel que les superviseurs des policiers affectés à des fonctions opérationnelles notent et signalent les erreurs potentiellement fatales, les problèmes de vigilance et les mythes dangereux, puis qu'ils en discutent et les passent en revue régulièrement. Le Modèle d'intervention pour la gestion d'incidents (MIGI) de la GRC se prête à merveille à ce genre de discussion.

Les policiers doivent savoir à qui ils ont affaire dans leur zone de patrouille et à quels risques leurs interactions les exposent. Trop souvent, les attaques violentes découlent de comportements mal interprétés; une personne apparemment docile peut, par exemple, nourrir une profonde hostilité. Toute information essentielle à la sécurité des policiers doit être communiquée lors du changement de quart et retransmise dans des affichages, par courriel ou par d'autres moyens.

SUPERVISEUR IMMÉDIAT

Si le superviseur ne parle pas de ce qui se passe dans sa zone de responsabilité, les policiers ne s'en parleront peut-être pas non plus. Ils seront alors mal outillés pour réagir adéquatement aux dangers possibles. Le superviseur doit mettre de côté la paperasse et patrouiller pour observer les membres, les soutenir et s'assurer qu'ils font leur travail de manière aussi sécuritaire que possible. Surtout, il doit faire un suivi avec eux si des mesures s'imposent.

FORMATION CONTINUE

Lors du rassemblement de l'équipe de veille avant le début de chaque quart, on peut aborder un sujet de perfectionnement ou de formation. Ainsi, chaque policier reçoit régulièrement une formation continue de quelque sorte.

On peut alors renforcer le conditionnement mental dans un contexte opérationnel, en profitant de l'expérience du superviseur de quart pour souligner ce qui peut arriver quand on se laisse mettre dans une position vulnérable, par exemple. Cela vient compléter la formation pratique que les policiers ont suivie, et peut-être oubliée depuis longtemps, sur la façon de s'approcher d'un véhicule ou d'une résidence en toute sécurité, l'attention à porter à l'endroit où ils se tiennent, la façon de frapper à une porte et ainsi de suite.

EN CONCLUSION

Les incidents mortels confirment l'importance de la formation continue en matière de tactique et de conditionnement mental. Les policiers sont exposés à des menaces meurtrières, comme le démontrent les horreurs survenues à Mayerthorpe (Alb.) et, plus récemment, à Moncton (N.-B.). Le MIGI qui est présenté à l'école de la GRC et qui est obligatoire pour tous ses policiers contribue de façon importante à la gestion des risques.

Éviter les erreurs fatales, maintenir le niveau de conscience approprié et remettre en question les croyances personnelles sont aussi des principes faciles à renforcer, qui s'avèrent très utiles lorsqu'ils s'ajoutent à une supervision et à des tactiques efficaces.

John Walker a étudié, conçu et mis en place des programmes opérationnels et de gestion pour des services de police au Canada et à l'étranger, notamment sur la formation aux interventions tactiques, la gestion des situations de crise et la gestion du stress et des traumatismes lors de négociations pour la libération d'otages.

Références

[1]Kohl, Tom. *Staying Alive on the Job - A Survival Guide for Peace Officers*, chapitre 3 (The California Newhall Incident).

[2]Remsberg, Charles. *Tactical Edge: Surviving High-Risk Patrol*, Calibre Press, 1985.

Avec la collaboration du comm. adj. Frank Richter (ret.), du s.é.-m. Bill Shumborski (ret.) et du serg. Jean Caron (ret.).

RÉCENTES ÉTUDES POLICIÈRES

Les extraits suivants d'études récentes en matière de justice et d'application de la loi reflètent les vues et les opinions des auteurs, mais pas nécessairement celles de leur organisation d'attache. Les rapports intégraux sont accessibles au site Web indiqué à la fin de chaque résumé.

Recension d'Eric Stewart

COMPRENDRE LE RÔLE DE L'ADMINISTRATION LOCALE DANS LA PRÉVENTION DU CRIME

par Peter Homel et Georgina Fuller

En Australie, la prévention de la criminalité est du ressort des gouvernements d'État et territoriaux. Les municipalités, qui s'emploient depuis longtemps à élaborer et à exécuter des programmes pour rendre leurs collectivités plus sûres, remplissent en la matière un rôle moins bien compris et pourtant important.

Cette étude lève le voile sur la précieuse contribution des municipalités aux stratégies et initiatives multicouches de prévention du crime qui favorisent la sécurité dans les collectivités australiennes. Le comité de la prévention des drogues et de la criminalité du Parlement de Victoria a procédé en 2011 à une vaste enquête sur les stratégies locales de sécurité communautaire pour laquelle on a répertorié les activités de prévention de la criminalité des municipalités de tout l'État. Ce sont ces activités qui sont ici examinées.

Tous les conseils locaux (CL) de Victoria ont été invités à répondre à un questionnaire inspiré d'un questionnaire du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), conçu pour une étude internationale sur le gouvernement de proximité, qui a été adapté aux besoins du comité et au contexte de l'État. Les questions étaient tantôt quantitatives, tantôt qualitatives.

L'élément qui ressortait le plus était que les CL ne se trouvaient pas adéquatement équipés pour prendre des décisions éclairées en matière de prévention de la criminalité et de sécurité. Ils déploraient, bien sûr, l'insuffisance des ressources financières, mais aussi le manque de compétences et de capacité technique pour tirer pour la collectivité le maximum des programmes de prévention et de sécurité qu'ils parviennent à mettre en place.

Les CL de Victoria entendent à peu près tous jouer un rôle important dans l'élaboration, la coordination et l'exécution de politiques et de programmes locaux de prévention et de sécurité, mais peu se sont dotés de stratégies pour les guider dans leurs activités.

Trop souvent, c'est la population qui, en décriant des problèmes de criminalité, donne l'élan nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de prévention de la criminalité. Si des mesures de prévention avaient déjà existé, les problèmes dénoncés n'auraient pas émergé. Voilà un argument de plus qui milite pour la prise en charge par les CL de l'élaboration d'un plan stratégique global de prévention de la criminalité dans leurs collectivités, au titre de la planification sociale ordinaire. Les plans doivent être régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution sociale, démographique, économique et criminelle de la collectivité et des priorités de l'État et du pays en matière de prévention de la criminalité.

Les politiques et les programmes de l'État et du pays en matière de prévention de la criminalité et de sécurité de la collectivité évoquent peu le rôle des CL, ne les reléguant qu'aux rôles de bénéficiaires et d'agents d'exécution de programme. L'étude révèle pourtant que les gouvernements de proximité ont la capacité et le potentiel – fortement sous-estimés – pour faire beaucoup plus afin de créer des collectivités plus sûres en Australie.

CONSULTER LE RAPPORT INTÉGRAL : aic.gov.au/publications/

ÉVALUATION DU RENDEMENT DE DÉTECTEURS DE TÉLÉPHONES PORTABLES EN MILIEU CARCÉRAL

par Joe Russo

Le phénomène de l'introduction en douce de cellulaires en milieu carcéral prend de l'ampleur et force les administrateurs à se tourner vers la technologie pour le prévenir et pour détecter les téléphones clandestins. Les fabricants de solutions technologiques vantent leurs produits auprès des administrateurs soucieux de régler leur problème au plus vite. Malheureusement, les appareils sont mis en service sans avoir été rigoureusement testés en milieu opérationnel.

Pour remédier à ce problème, le National Institute of Justice a financé l'évaluation d'une solution technologique, le détecteur de téléphones portables, par le Corrections Technology Center of Excellence, qui relève du National Law Enforcement and Corrections Technology Center. Trois types de détecteurs ont été évalués : l'appareil de détection de fréquence radio (RFD), l'appareil de détection de jonction non linéaire (NLJD) et l'appareil de détection ferromagnétique (FMD).

Les chercheurs ont testé quatre appareils : deux RFD (PocketHound et WolfHound Pro), un NLJD (Orion 2.4) et un FMD (MantaRay). Le service correctionnel de la Pennsylvanie a mis à la disposition des chercheurs une prison à sécurité moyenne et des gardiens membres de l'équipe de fouille. Les gardiens ont été formés à l'utilisation de chaque appareil, et un plan a été élaboré pour les évaluer tous dans trois contextes différents : tests de base, tests en patrouille et fouille des cellules. Les tests ont été intégrés aux procédures normales de l'établissement.

Chacun des appareils évalués utilise sa technologie propre et chacun se prête mieux à certaines applications qu'à d'autres. Les appareils RFD ont bien fait en détection à distance (70 à 125 pi, soit 21 à 38 m), ils ont détecté tous les cellulaires sans produire de fausses alertes. Les gardiens les ont appréciés lors des patrouilles dans les blocs cellulaires. Le bémol toutefois est que les appareils RFD ne détectent que les cellulaires en cours d'utilisation. Les tests ont prouvé que les appareils NLJD et FMD peuvent détecter les cellulaires éteints comme allumés, ce qui est un avantage, mais il faut alors se trouver très près du téléphone (à moins de 8 po, ou 20 cm).

Au terme de la période de mise à l'essai de 60 jours, les gardiens ont préféré les appareils RFD aux appareils NLJD et FMD. Ils ont trouvé deux irritants majeurs aux NLJD et FMD : les fausses alertes nombreuses (plus nombreuses encore avec le FMD qu'avec le NLJD) et la distance de détection limitée. Les gardiens sont formés pour fouiller minutieusement une cellule et tout ce qu'elle renferme, alors un détecteur dont la portée est aussi courte leur est peu utile. Leur fouille

L'étude inspirée par la présence croissante de cellulaires clandestins en milieu carcéral montre que les détecteurs de téléphones portables peuvent contribuer à régler le problème, mais ils ne sont pas une panacée.

manuelle révélera la présence du téléphone aussi vite, sinon plus, que le détecteur électronique, sauf peut-être si le cellulaire est dissimulé à un endroit difficile d'accès, comme dans le creux d'un bloc de béton ou dans une toilette.

La technologie offre une variété d'outils pour lutter contre le fléau des cellulaires clandestins, chacun ayant ses bons et ses moins bons côtés. Le personnel du milieu carcéral doit se garder de comparer entre eux des produits aux propriétés très différentes, comme dans le cas des détecteurs de téléphones portables. L'étude a prouvé que les détecteurs de téléphones portables pourraient contribuer à régler le problème, mais qu'ils ne sont pas une panacée. Une stratégie alliant des politiques, des procédures, des pratiques solides et des solutions technologiques éprouvées demeure la pratique exemplaire recommandée pour lutter contre les téléphones cellulaires clandestins en milieu carcéral.

CONSULTER LE RAPPORT INTÉGRAL :
www.ncjrs.gov/

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME STOP NOW AND PLAN (SNAP)

par Donna Smith-Moncrieffe

Stop Now and Plan (SNAP) est un programme communautaire destiné aux enfants de six à douze ans qui ont eu des démêlés avec la justice pénale ou qui risquent d'en avoir, et qui manifestent des signes précoces de comportements antisociaux ou agressifs.

Le programme mise sur une stratégie cognitivo-comportementale à composantes multiples pour réduire le risque de futurs comportements délinquants chez les enfants. SNAP se fonde sur un cadre exhaustif pour enseigner efficacement aux enfants aux prises avec de graves problèmes comportementaux les compétences nécessaires pour gérer leurs émotions, mieux se maîtriser et résoudre des problèmes.

Le programme intervient à la fois auprès des enfants et des parents. SNAP pour les garçons/SNAP pour les filles est un programme de douze semaines adapté au sexe de l'enfant où le jeune apprend des techniques pour maîtriser ses impulsions et pour résoudre des problèmes. Parallèlement, SNAP pour les parents enseigne aux parents des stratégies efficaces d'éducation des enfants. Le programme offre d'autres composantes encore : le counseling et l'encadrement individualisés, le counseling familial, l'encadrement scolaire, le leadership chez les jeunes et un programme particulier pour les filles, Filles qui grandissent en santé. On y aura recours au besoin, en fonction de l'évaluation continue des risques et des besoins de l'enfant.

Le rapport présente un résumé de l'évaluation d'impacts multi-sites du programme SNAP financée par le Centre national de prévention du crime (CNPC). L'évaluation a mesuré l'efficacité du programme dans trois milieux particuliers (Toronto, Edmonton et une Nation crie, au Québec) et ainsi contribué à enrichir la connaissance collective de ce qui donne des résultats en prévention de la criminalité.

Les entrevues effectuées auprès de parents à Edmonton et à Toronto ont révélé des gains au chapitre des comportements d'externalisation et, dans une moindre mesure, d'internalisation, des relations et des communications parents-enfants, de la sociabilité et de la compétence sociale de l'enfant. Les entrevues auprès de parents cris ont révélé de solides gains chez les enfants au chapitre des comportements d'externalisation (surtout la violation des règles, l'agressivité et le trouble oppositionnel), de la communication et de la qualité de la relation parents-enfants, et de la sociabilité générale de l'enfant. Plusieurs parents ont souligné l'effet positif de SNAP sur leurs compétences parentales en général, leur faisant prendre confiance en eux dans leur rôle de parents.

L'analyse et les données qualitatives prouvent que le programme SNAP contribue à améliorer des comportements clés d'externalisation et d'internalisation qui, une fois modifiés, peuvent éviter au jeune de se frotter à l'appareil de justice pénale dans l'avenir.

CONSULTER LE RAPPORT INTÉGRAL :
www.securitepublique.gc.ca

LA SÉCURITÉ REPENSÉE

UN PROGRAMME D'INTERVENTION SAUVE DES VIES À SURREY

par Amelia Thatcher

Il est 3 h, un patrouilleur tombe sur une jeune fille de 16 ans dormant sous les voies du SkyTrain à Surrey (C.-B.). Elle est blottie dans une tente avec deux hommes sans-abri dans la quarantaine. La jeune fille a des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, elle n'a pas été à l'école depuis des mois et, elle est enceinte.

En temps normal, les policiers auraient demandé à des travailleurs sociaux locaux de s'occuper d'elle. Cependant, la GRC de Surrey vient de mettre sur pied un programme d'intervention visant à mieux traiter les appels liés à des problèmes sociaux dans le centre-ville.

Le Groupe de mobilisation et de résilience de Surrey (GMRS) n'attend pas que les incidents surviennent — le programme proactif cible des personnes instables pour éviter qu'une intervention d'urgence soit nécessaire.

Le programme regroupe des représentants de l'application de la loi, des services correctionnels, des services de logement, d'enseignement et de santé ainsi que des services sociaux afin d'aider les résidants à risque à obtenir le soutien nécessaire pour vivre en sécurité et éviter les ennuis.

« Il s'agit de regrouper tous les services et les ressources nécessaires afin de pouvoir les mettre en œuvre rapidement, affirme Morten Bisgaard, gestionnaire au ministère du Développement social et de l'Innovation sociale de la C.-B. et coprésident du GMRS. Dans ces situations, une personne pourrait subir de graves préjudices si nous n'intervenons pas très rapidement. »

PROCESSUS DE PRÉVENTION

En 2014, plus de 60 % des appels de service reçus par le Détachement de Surrey concernaient des problèmes sociaux comme la toxicomanie, la pauvreté, le sans-abrisme et les maladies mentales. Les policiers, souvent non formés pour gérer ces problèmes, pouvaient seulement aiguiller ces résidants vers les différents services sociaux.

En 2015, la GRC a fait appel à des professionnels de tous les domaines des services sociaux de Surrey pour créer le GMRS. Le but est de repérer les personnes les plus à risque – celles qui manquent constamment de soins de santé, de revenus et de ressources indispensables – et de les aider avant qu'elles aient des démêlés avec la police ou se retrouvent à l'hôpital.

Les membres du GMRS se réunissent chaque mardi matin pour discuter des cas à risque élevé que leurs organismes ne peuvent gérer seuls.

« Si nous voulons sauver des vies, nous devons discuter de ces personnes ensemble, souligne l'insp. Ghalib Bhayani, agent de soutien et de sécurité communautaires à Surrey. Grâce au GMRS, lorsque le cas de cette fille de 16 ans a été présenté, plusieurs personnes étaient prêtes à assurer son bien-être. »

Lorsque le GMRS s'occupe d'une affaire, les membres des organismes concernés se rendent à Surrey pour rencontrer la personne à risque. Une intervention est effectuée dans les 48 heures suivantes, ce qui comprend la localisation de la personne et l'offre de ressources.

« Nous n'aurions pas accès à bon nombre de ces personnes sans le GMRS, ajoute M. Bisgaard. Sans notre aide, ces personnes pourraient mourir ou se blesser gravement. »

CRÉATION D'UN RÉSEAU

Le GMRS s'inspire d'un modèle intégré — une approche préventive axée sur la collaboration afin de réduire la criminalité. Depuis sa mise en œuvre à Prince Albert (Sask.) en 2011, le modèle intégré a été adopté dans 55 communautés au Canada, Surrey étant la plus récente.

Le GMRS a déjà réussi 70 interventions. Selon Jodi Sturge, directrice exécutive adjointe de la Société d'aide d'urgence Lookout, qui offre de l'hébergement aux résidants à faible revenu, le GMRS constitue un bon moyen d'échanger de l'information qui ne le serait pas autrement.

« Nous avons discuté du cas d'une personne et lorsque nous sommes partis à sa recherche, elle était introuvable et sans domicile. Quand nous sommes allés à sa rencontre avec des membres de la GRC, ceux-ci ne connaissaient pas l'endroit et ils ont été secoués d'apprendre que des gens y vivaient, explique M^me^ Sturge. Nous avons appris à mieux connaître nos champs d'expertise. »

M^me^ Sturge ajoute que le GMRS aide aussi la GRC à envisager les situations du point de vue du soutien plutôt que de la répression.

« Notre travail comporte beaucoup d'interventions d'urgence; cette façon de faire est donc nouvelle pour nous, poursuit M^me^ Sturge. La communauté sait maintenant que nous existons. »

Surrey planifie déjà élargir les cadres du GMRS au-delà du centre-ville afin d'entrer en contact avec plus de résidants.

En ce qui concerne la jeune fille de 16 ans dormant sous le SkyTrain, M. Bhayani affirme que le GMRS est la première étape visant à s'assurer qu'elle est en sécurité et sur le droit chemin.

« Nous lui offrirons toutes les possibilités, notamment un logement, de l'enseignement et des soins de santé, y compris des soins prénataux, pour qu'elle et son bébé réussissent dans la vie. »

GRC de Surrey

Partenaires du GMRS : GRC de Surrey, Vi..e de Surrey, arrondissement sco.aire de Surrey, ministère de .a Justice, ministère du Déve.oppement des enfants et de .a fami..e, Société de .ogement de .a C.-B., Autorité sanitaire de Fraser, Société d'aide d'urgence Loo kout, ministère du Déve.oppement socia. et de ..Innovation socia.e ainsi que .es secteurs privé et commercia. du centre-vi..e